

**EDF - CNDP**  
**EPR : Impacts socio-économiques de l'EPR**  
**Cherbourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005**

**-- Compte rendu --**

**Sur scène :**

**CPDP :** Jean-Luc MATHIEU, Président ; Danielle FAYSSSE ; Françoise ZONABEND

**MAITRE D'OUVRAGE EDF :** Joël DOGUE, Directeur du projet EPR Flamanville 3 ; Jean-Pierre MONCOMBLE; Goulven GRAILLAT

**INTERVENANTS/DISPUTANTS :** Jacques LECLERCQ, Expert indépendant, Philippe PAGE (CGT), Philippe GOULLEY (PROFLAM), Pierre BARBEY (ACRO)

**Sommaire**

<b><u>Sur scène :</u></b>	<b>1</b>
<b><u>Sommaire</u></b>	<b>1</b>
<b><u>Principe du débat public</u></b>	<b>2</b>
<b><u>Echanges avec la salle</u></b>	<b>6</b>
<b><u>Présentation du projet EPR</u></b>	<b>10</b>
<b><u>Echanges avec la salle</u></b>	Erreur! Signet non défini.

## **Principe du débat public**

**Jean-Luc MATHIEU**

**Président de la Commission Particulière du Débat Public**

Monsieur le Maire, merci d'être parmi nous. Si vous voulez vous adresser à nous tous, vos mots d'accueil seront les bienvenus.

**Monsieur Bernard CAZENEUVE**

**Maire de Cherbourg**

Merci infiniment. Je voudrais vous souhaiter à tous et toutes, comme le veut la tradition à l'occasion de ces séances du débat public, la bienvenue et adresser à ceux qui ont été à l'origine de ce débat des remerciements chaleureux. J'ai bien compris que la première séance qui devait avoir lieu ici avait été reportée et je voudrais dire au Président de la Commission en quelques mots, et ce sera d'ailleurs mon seul propos, les raisons pour lesquelles il nous paraissait important que ce débat se tienne dans cette ville de Cherbourg.

D'abord, la population du Cotentin est directement concernée par le projet qui va nous occuper ce soir et il aurait été fort regrettable que le débat, sur les enjeux de la construction de ce réacteur et notamment sur l'impact économique et en termes d'emplois, puisse avoir lieu partout ailleurs à l'exception de cette ville, capitale du Cotentin, où les enjeux sont directement perceptibles par la population et où la question est sensible et mérite d'être portée au débat. Ensuite, parce qu'il est bon que sur le territoire du Cotentin nous apportions la démonstration que lorsque les enjeux sont fondamentaux, lorsque les débats peuvent parfois prendre une dimension philosophique, il est normal qu'en démocratie les choses soient ainsi, que la confrontation des points de vue, y compris sur notre territoire, puisse s'organiser, que tous ceux qui peuvent être amenés à s'exprimer puissent le faire, dans le respect mutuel et dans la pluralité des points de vue. De ce point de vue là, le fait que ce débat ait lieu ce soir ici est d'une très grande importance.

Enfin, et je conclurai par là, je voudrais souhaiter à tous les participants à cette séance de ce soir que tous les points de vue, toutes les idées, toutes les interrogations, sans aucun tabou, puissent s'exprimer et que nous apportions collectivement la démonstration que malgré les difficultés qui ont pu jaloner le chemin de cette commission, notamment au cours des dernières semaines, nous apportions la démonstration que le débat est possible parce qu'il est souhaitable et dès lors qu'il a lieu, il peut se dérouler dans un contexte où très librement chacun s'exprime, abordant toutes les questions qui doivent l'être, en cherchant dans le débat collectif les réponses qui sont susceptibles d'être apportées.

En tous les cas merci beaucoup, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission, pour votre présence ici. Soyez les bienvenus et ne terminez pas trop tard parce que le principal risque ce soir est la tempête qui viendra jusqu'ici, ce qui est très rare parce qu'il fait toujours beau à Cherbourg, des vents d'une extrême violence et des pluies abondantes pourraient

conduire ceux qui habitent le plus loin de notre presqu'île à rejoindre leur domicile dans des conditions compliquées. Allez donc à l'essentiel et si vraiment il y a des difficultés pour sortir, nous avons tous les moyens pour assurer la sécurité des uns et des autres. Merci de votre présence.

**Jean-Luc MATHIEU**  
**Président de la Commission Particulière du Débat Public**

Monsieur le Maire, merci pour ces quelques mots. Je pense que la tempête ne soufflera pas dans cette salle parce que vous avez mieux que quiconque défini les conditions optimales d'un débat citoyen tel que nous avons bien l'intention de le mener ce soir avec la participation de tous. Je vous présenterai à la fin l'équipe des personnes présentes à cette tribune, après vous avoir expliqué comment les choses se sont passées pour ceux d'entre vous qui ne sont pas très au courant de cette méthode de démocratie participative qui est encore jeune dans notre pays.

Lorsque Electricité de France nous a saisis d'un projet d'EPR Tête de série à construire à Flamanville, elle a saisi la Commission Nationale du Débat Public, autorité administrative indépendante dont je suis membre, qui a décidé le 1<sup>er</sup> décembre 2004 d'organiser un débat public, chargeant de ce dernier une commission particulière, dont trois membres sur six sont présents ici, Madame ZONABEND, Madame FAYASSE et moi-même, les trois autres étant actuellement occupés par ailleurs, notamment par la conférence sur le climat à Montréal.

Le rôle de la CNDP est défini par l'article L-121.1 du Code de l'Environnement : « *La Commission Nationale du Débat Public, autorité administrative et indépendante, est chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'équipement d'intérêt national, dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques, ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire* ».

La Commission Nationale a donc décidé de ce débat que nous allons mener ce soir. La participation du public n'est pas toujours facile à organiser sur tout le territoire et en particulier dans cette zone du territoire. Je citerai quelque chose qui nous a beaucoup touchés, nous membres de la Commission Particulière du Débat Public, c'est un petit document qu'ont remis des habitants du Nord Cotentin aux protagonistes du débat sur le nucléaire. Leur demande rencontre tout à fait les quelques mots que Monsieur le Maire de Cherbourg a bien voulu nous dire tout à l'heure : « *Nous, habitants du Nord Cotentin, sommes dans l'attente d'un échange honnête d'informations, entre pro et antinucléaires... Nous nous doutons que le nucléaire est un sujet difficile à traiter dans notre société. Nous avons été témoins des passions déchaînées, nous savons qu'il y a danger même à prendre position* ». C'est quelque chose qui doit glacer un peu le sang de tous les démocrates. Nous savons par le débat qui a eu lieu à Flamanville qu'effectivement beaucoup de questions ont été posées de façon anonyme car un certain nombre de gens n'osent pas dire qui ils sont lorsqu'ils posent un certain nombre de questions.

La commission particulière que nous constituons est gardienne de votre information, de la participation du public et ne s'implique pas sur le contenu. Nous avons tous signé une charte déontologique qui est à la disposition des uns et des autres. Pour bien situer notre fonction, un article précise que : « *La commission particulière n'ayant aucune position à émettre au cours ou à l'issue du débat sur le projet sur le débat public, les membres de cette commission sont soumis à*

*une stricte neutralité et ont un devoir de réserve sur les projets. Ils s'interdisent toute position ou propos qui pourraient être considérés comme contraires à celui-ci.* » Bien sûr, ne pas prendre position veut dire que nous ne concluons pas en disant nous sommes pour ou contre l'EPR, mais nous sortirons néanmoins un bilan qui devra dégager pour Electricité de France, les pouvoirs publics et les citoyens en général, les axes forts de ce débat de toutes les réunions publiques. A la suite de ce compte rendu et du bilan qu'en tirera la Commission Nationale du Débat Public en la personne de son Président, Electricité de France aura trois mois pour prendre les décisions finales en prenant en compte ce débat et décider si elle maintient ou pas la construction de l'EPR. Après quoi rentrera le processus d'enquête puis aussi d'autorisation effective du gouvernement par un décret de construire cet EPR si Electricité De France maintient sa demande.

Ce débat public a été longuement préparé par toutes les associations, entreprises et groupements qui se sont exprimés sur l'énergie nucléaire tels que nous avons pu les identifier en début d'année et nous avons abouti à une importante documentation, un certain nombre de cahiers d'acteurs collectifs ou individuels qui accompagnent le projet d'Electricité de France tel qu'il a été présenté et validé par notre commission dans un travail en commun permanent pendant des mois. En plus de ces documents d'information, vous aurez ultérieurement en trois exemplaires un journal du débat qui reprendra l'essentiel des propos tenus dans les diverses réunions, de façon que nos concitoyens sachent tout ce qui s'est passé et vous-mêmes éventuellement. Pour diffuser l'information, nous avons un site internet, nous répondons aux appels du numéro Azur et plus particulièrement pour le Nord Cotentin, nous avons fait des mailings et des informations particulières aux corps intermédiaires ainsi qu'à tous les citoyens, pour qu'ils soient au courant de ce débat. J'ajoute qu'il y a une dimension moins directe du débat, c'est la possibilité, depuis le 19 octobre jusqu'au 18 février, pour tous les citoyens de poser des questions auxquelles Electricité de France répond, que nous validons et accompagnons parfois d'un certain nombre d'indications sur les positions que peuvent prendre tels ou tels acteurs, en renvoyant le document qu'ils ont pu publier.

Les réunions publiques se font localement de façon très dense puisque c'est ainsi que la Commission Nationale du Débat Public en a décidé. Un EPR est inscrit par Electricité de France dans le territoire national à Flamanville pour devenir Flamanville 3 et il est normal qu'en Basse-Normandie ou en élargissant un peu l'aire du débat, puisque avec la THT qui est techniquement totalement liée, ceci intéresse des gens qui n'habitent pas seulement en Basse-Normandie où il y a une densité de réunions publiques un peu particulière. Comme il s'agit évidemment d'un équipement tout à fait exceptionnel et d'une éventuelle tête de série, il était normal que le débat intéressât également nos concitoyens répartis sur les autres azimuts du territoire français.

Je voudrais terminer en vous faisant la présentation des personnes qui sont à la tribune. Vous avez d'abord trois cadres d'Electricité de France :

- Monsieur Jean-Pierre MONCOMBLE,
- Monsieur Goulven GRAILLAT,
- Monsieur Joël DOGUE.

Viennent ensuite un certain nombre d'experts :

- Monsieur Jacques LECLERCQ, Expert indépendant,

- Monsieur Philippe PAGE, représentant de la Confédération Générale du Travail,
- Monsieur Philippe GOULLEY, Président de PROFLAM,
- Monsieur Pierre BARBEY, ACRO.

J'aurais aimé qu'il y ait un autre expert qui nous manque et ce type d'expertise eut été celle qui aurait pu nous permettre un contrepoint avec une partie du débat de ce soir disant la construction d'un EPR provoquera directement et indirectement tels types d'emplois, quelqu'un qui aurait été aussi susceptible d'être questionné sur un autre problème que nous voyons apparaître dans un certain nombre de contributions et qui apparaîtra peut-être ce soir. Si au lieu de faire un EPR nous développons les énergies renouvelables, nous faisons très activement dans ce pays de l'isolation thermique, quels genres d'emplois cela provoquera, en quel nombre, etc. A ce sujet, il y a un manque dans ce pays, peut-être parce que nous n'avons pas tellement développé les énergies renouvelables, personne n'est capable de faire de façon regroupée une esquisse du nombre d'emplois que nous pouvons envisager de créer par tel ou tel développement d'énergie renouvelable, d'isolation ou d'économies d'énergie. Je le regrette et je lance un appel à vous tous présents ici, si vous connaissez des personnes intéressées dans ce domaine, il pourrait être intéressant d'essayer d'avancer dans la connaissance statistique du pays dans les deux ou trois mois qui viennent et essayer de construire quelque chose sur les perspectives d'emploi qui pourraient résulter non pas forcément d'une politique alternative, mais qui pourrait aussi être développée dans les énergies renouvelables et dans les économies d'énergie. Après cet appel à contribution, je laisse la parole à Madame FAYSSE.

### **Danièle FAYSSE**

Je vais procéder à un petit exposé sur le déroulé de la séance :

- une première séance de questions/réponses sur le débat public en lui-même, l'organisation d'un débat, à quoi sert un débat public, etc.
- Une première séquence d'information sur le projet, les personnes d'Electricité de France vous feront une présentation de leur projet, pourquoi un EPR, pourquoi à Flamanville et comment sera construit cet EPR s'il se construit.
- La projection vidéo de la construction éventuelle d'un EPR.
- Monsieur BARBEY de l'ACRO, Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest, vous donnera son point de vue sur le projet d'EPR.
- Une série de questions/réponses sur l'opportunité du projet et l'objet : qu'est-ce qu'un EPR, pourquoi un EPR, etc.
- La séance thématique consacrée aux impacts socio-économiques de l'EPR. Cette séquence devrait être la plus longue et sera dirigée par Madame ZONABEND. Elle commencera par un

diaporama du maître d'ouvrage sur les impacts socio-économiques de la construction de l'EPR, une vidéo réalisée par la Commission du Débat Public à l'issue des ateliers thématiques qui se sont déroulés au mois de septembre et où nous avons demandé à un certain nombre d'experts de donner leur point de vue sur le projet EPR au travers d'ateliers, dont un atelier consacré aux impacts socio-économiques. Monsieur Paul de BREM, présent dans cette salle et qui apparaîtra dans la vidéo, a réalisé une restitution vidéo de ces ateliers thématiques, ce qui vous donnera un bon aperçu de tous les discours des experts au jour d'aujourd'hui en matière d'impacts socio-économiques de ce type d'implantation et permettra d'avoir une vue plus large de la question.

- Monsieur LECLERCQ, expert indépendant, vous donnera son point de vue, ce dernier ayant participé à une journée des ateliers.
- Une séance de questions/réponses sur cette thématique où Monsieur GOULLEY de l'Association PROFLAM et Monsieur Philippe PAGE de la CGT interviendront dans le courant de la discussion, ainsi que Monsieur Paul DE BREM s'il veut reprendre la parole.
- Une séance conclusive.

Je vais vous expliquer les règles de fonctionnement de notre système questions/réponses. Si vous souhaitez poser une question vous remplissez un formulaire. La question peut être anonyme. Le choix des questions est fait par les membres de la CPDP. L'objectif de ce choix est de faire émerger la diversité des questions posées et d'alimenter ainsi le débat pour essayer d'avoir un débat aussi fructueux que possible. Les questions défilent sur l'écran et sont posées par leur auteur. Si les questions sont anonymes, bien sûr les membres de la CPDP les poseront à leur place. Toute personne qui prend la parole doit se lever et attendre que nous lui donnions un micro parce que la réunion est enregistrée et ce sera répertorié dans le contenu du journal du débat. Enfin, si nous n'arrivons pas à traiter toutes les questions dans la soirée, une réponse écrite sera apportée après la réunion à toutes les questions qui n'auront pu être posées. Si vous avez des questions orales à poser sur le déroulement soit de la réunion publique, soit du débat public, c'est le moment.

## **Echanges avec la salle**

### **Intervenant**

Il n'a pas été explicité ce qu'est la CNDP. Il émane de la loi sur la démocratie de proximité, mais nous ne connaissons absolument pas le profil de ses membres, d'une part, à moins qu'il soit paru dans le journal après les autres réunions sur le THT. Est-ce une émanation ministérielle ? Est-ce une AAI, une Autorité Administrative Indépendante ? Qu'est-ce exactement et de qui cela dépend-il ? Il est important de savoir de quelle façon nous pouvons écrire nos questions. D'autre part, à la suite de nos questions, il y a un droit à utiliser les photographies, ce qui est très bien, mais existe-t-il ensuite un fichier avec adresses ? Nous pouvons être pour ou contre, cela n'a pas d'importance, mais il faut le savoir, cela n'a pas été explicité, ou est-ce que les questions sont rendues anonymes une fois qu'elles ont été traitées par la CNDP ?

**Jean-Luc MATHIEU**

Je vais répondre à ces questions multiples. Je voudrais être sûr Monsieur que vous parlez bien de la Commission Nationale du Débat Public par rapport à la Commission Particulière du Débat Public. Il s'agit bien de la Commission Nationale. En tant que Président de la Commission Particulière, je suis membre de la Commission Nationale. La Commission Nationale est constituée de 21 personnes. Elle a d'abord un bureau de permanents salariés qui sont un Préfet, un haut fonctionnaire retraité du Ministère de l'Equipement et une troisième personne qui est aussi vice-présidente et qui vient des milieux associatifs. Les autres personnes sont des représentants du Sénat et de l'Assemblée Nationale, de l'association des Maires et de l'association des Présidents de Conseils Généraux, un certain nombre de représentants des magistrats. Par exemple, j'ai été élu par l'assemblée de la Cour des Comptes et d'autres collègues représentent le Conseil d'Etat et la Cour de Cassation, les administrations et les tribunaux administratifs. Vous avez aussi des représentants d'associations de sauvegarde de l'environnement et de sauvegarde de l'intérêt des consommateurs. Voilà la triple origine de la Commission Nationale du Débat Public qui est une autorité administrative indépendante. Elle a son propre budget au sein des innombrables services du Premier Ministre et elle ne relève d'aucune hiérarchie administrative. Elle ne dépend d'aucun ministre et gère son indépendance dans l'honneur comme elle le peut.

**Intervenant**

Comment se fait la nomination des membres ?

**Jean-Luc MATHIEU**

Par exemple, j'ai été élu par l'assemblée générale de la Cour des Comptes, le Sénat a dû élire son représentant du Sénat, l'Assemblée Nationale son représentant. Je pense que les associations de sauvegarde de l'environnement ont été désignées par le ministre et ensuite ont choisi les personnes physiques qui les représentaient.

D'autre part, vous avez posée une question concernant le droit à utiliser une photo. Si l'on vous prend en photo, vous signez pour définir si nous avons le droit de le faire ou pas. Concernant le fichier avec vos adresses, nous ne chercherons pas ensuite à vous joindre à nouveau, vous faites ce que vous voulez, si vous voulez être anonyme dès maintenant, nous ne connaissons pas votre identité et vos questions pourront être lues par Madame FAYSSE, Madame ZONABEND ou par moi.

**Intervenant**

Une réponse écrite sera apportée, donc après que la réponse soit faite, est-ce que la question devient anonyme ? Il est tout à fait normal qu'elle le demeure.

**Jean-Luc MATHIEU**

Si la question est anonyme, la réponse pourra être mise sur notre site en gardant l'anonymat. Si vous regardez sur le site, vous trouverez la réponse à votre question sans que votre nom soit cité.

**Danielle FAYSSE**

Si vous souhaitez que la réponse vous soit adressée individuellement, vous mettez votre nom et elle vous sera adressée individuellement.

**Intervenant**

C'est une fois que la réponse est faite, est-ce qu'elle devient anonyme ? Lorsque vous faites un prélèvement de laboratoire, le résultat de l'analyse appartient à la personne qui l'a demandé jusqu'au moment où la réponse est donnée. Ensuite ce prélèvement peut très bien servir et c'est tout à fait légal, mais il est rendu anonyme et entré dans une étude plus vaste.

**Jean-Luc MATHIEU**

Si vous souhaitez rester anonyme, ce sera anonyme et pour toujours.

**Bernard MOLLET**

Quel est le délai que vous vous donnez pour répondre aux questions ?

**Jean-Luc MATHIEU**

Toutes celles auxquelles nous n'aurons pas répondu directement ce soir ou pour lesquelles il y aurait besoin de complément ou auxquelles nous ne pourrions pas répondre, c'est environ trois semaines.

**Bernard MOLLET**



Il est donc normal de ne pas avoir de réponse par rapport à la réunion de Flamanville.

**Jean-Luc MATHIEU**

A Flamanville oui.

**Bernard MOLLET**

Le délai est encore trop court.

**Jean-Luc MATHIEU**

Oui, sauf si ce sont des questions posées à la Commission Particulière du Débat Public que je traite moi-même et que j'essaie de faire très rapidement.

**Bernard MOLLET**

Merci.

**Danielle FAYSSE**

Y a-t-il d'autres questions sur le débat public en général et son organisation ? Je vais donc demander à Monsieur DOGUE de faire la présentation du projet ?

## Présentation du projet et de son opportunité

**Joël DOGUE**

**Directeur du projet EPR Flamanville 3 chez EDF**

Je suis directeur de projet sur l'EPR pour EDF, plus particulièrement en charge du débat public. Sur un plan plus personnel, j'ai acquis une expérience du nucléaire et de l'exploitation nucléaire en particulier au cours de ces quinze dernières années dans les différentes centrales d'EDF et avant de rejoindre ce formidable projet que vous aurez peut-être le plaisir d'accueillir, en tout cas je l'espère, j'ai été directeur de la centrale de Chinon pendant quatre ans. Quel est notre projet ? Ma présentation sera de quelques minutes, puis suivra un film présentant comment pourrait être construit Flamanville 3. Pour nous, il s'agit de construire la troisième unité de production sur le site de Flamanville que beaucoup d'entre vous connaissent. Sur ce site, deux unités de 1.300 MW sont déjà en service et le réacteur que nous souhaiterions y implanter est de modèle dit EPR, réacteur à Eau Pressurisée Européen. C'est le fruit de l'expérience que nous avons acquise entre les réacteurs français qui sont en exploitation et les réacteurs allemands. C'est la synthèse de ce que nous avons pu faire de mieux en termes d'unités de production d'électricité à partir d'un réacteur. Il sera d'une puissance de 1.600 MW et sa durée de vie dans la conception est prévue pour soixante ans.

Pourquoi souhaite-t-on réaliser Flamanville 3 ? La raison essentielle est que 78 % de notre consommation d'électricité en France vient des 58 réacteurs actuellement en service. Ils ont été construits dans les années 80 pour une durée de quarante ans. Naturellement, ils vont s'arrêter progressivement à partir de 2020. Nous devons donc préparer cette échéance en étant prêts à renouveler tout ou partie des centrales qui existent par des centrales nucléaires. Pour cela nous souhaitons, et Flamanville 3 va y contribuer, bénéficier d'un réacteur qui soit précurseur de ce que nous pourrions construire en série le moment venu si cette décision était prise. A ce titre, Flamanville 3 sera le réacteur précurseur dit « tête de série » de ce qui pourrait être construit demain. Pourquoi maintenant ? Je vous ai dit que les centrales devraient s'arrêter progressivement à partir de 2020 pour les raisons que j'évoque ici. Deux éléments sont clés dans notre planning :

- premier élément : pour construire une centrale de ce type quand vous avez toutes les autorisations administratives il vous faut cinq ans ;
- deuxième élément : avant de lancer une éventuelle série le moment venu, nous aimerions tester, utiliser, faire fonctionner le numéro 1 et ce, pendant deux ou trois ans. Aujourd'hui, nous sommes à l'époque du débat public, de l'échange et de l'enrichissement. Si au terme de ce débat public, EDF confirme son projet et décide sa construction, EDF va donc déposer ses demandes d'autorisations administratives dans l'objectif de pouvoir débiter son chantier fin 2007. Cinq ans plus tard, aux environs de 2012, Flamanville 3 devrait produire ses premiers kilowattheures. Pendant deux ou trois ans, nous observerons son fonctionnement. Nous serons aux environs de 2015 avant de commencer une éventuelle série qui pourrait voir les premiers réacteurs de série produire leur électricité aux environs de 2020. Voilà pourquoi nous démarrons donc notre projet maintenant.

Le choix du site ? Pourquoi le choix de Flamanville ? Quatre raisons principales :

- nous sommes propriétaires des terrains qui permettent l'implantation éventuelle du projet ;
- ce site est déjà disponible pour recevoir quatre unités de production, donc a fortiori une troisième ;
- la construction en bord de mer est plus facile et moins coûteuse qu'en bord de rivière ;
- le territoire s'est globalement porté candidat à l'accueil d'un tel projet et, de plus, bénéficie d'une grande expérience en matière d'accueil de projets de grande ampleur.

Voilà les raisons essentielles du choix du pourquoi maintenant et pourquoi Flamanville. Un film va nous montrer comment pourrait être construite cette unité de Flamanville 3.

*Projection d'un film EDF présentant les étapes de construction du projet.*

### **Danièle FAYSSE**

Si Monsieur BARBEY veut bien prendre la parole.

### **Pierre BARBEY**

Je voudrais présenter le point de vue de mon association l'ACRO, que tout le monde connaît. La question posée et sur laquelle nous devons intervenir ce soir n'est pas forcément notre sujet de compétence et en tout cas pas le mien. Je suis de profession biochimiste, spécialité biologie cellulaire. Je vais donc m'exprimer plutôt en tant que simple citoyen dont les réflexions peuvent toujours éclairer le débat. Le premier préambule que je voudrais faire expliquer peut-être pourquoi je suis ici ce soir, alors que précédemment nous avons quitté le débat à la suite du problème sur la question du secret. C'est une décision toute récente à la suite du débat mené par les deux commissions à Caen le 14 novembre, il nous a semblé qu'il y a eu une idée novatrice à l'initiative de la Commission Nationale sur la mise en place d'un groupe de travail autour de la question du secret, car il est difficile de discuter de ces sujets fondamentaux et notamment les aspects de sûreté, si nous n'avons pas droit aux documents et à l'information. C'est effectivement quelque chose de fortement frustrant. Il y a eu une avancée et nous avons estimé qu'il fallait reprendre les discussions. Les enjeux sont trop importants pour rester dans une situation de blocage. Ce n'est pas forcément la position de tout le monde, nous n'avons pas de jugement à apporter. Pour autant, je ne suis pas convaincu qu'il y ait de réels enjeux démocratiques à travers ce débat. En réalité, il y a eu un énorme cafouillage. Je comprends qu'instruire une loi c'est long et cela pouvait commencer avant le débat, mais voter la loi la veille du débat était une erreur stratégique qui limite les perspectives de réelle crédibilité démocratique.

Je voulais faire un deuxième préambule, compte tenu du thème « l'impact socio-économique », j'aimerais qu'il n'y ait pas des caricatures trop souvent entendues dans cette région, d'une part, ceux qui défendent ce projet qui évidemment se préoccuperaient des questions socio-économiques et donc de la lutte contre le chômage et, d'autre part, ceux qui s'opposent à ce projet et seraient véritablement autistes à l'égard de la situation de l'emploi dans notre région. La situation touchant tous ceux qui sont victimes du chômage est un drame quotidien familial qui touche toutes les familles quelle que soit l'opinion que nous pouvons avoir sur l'industrie nucléaire.

Le troisième préambule est qu'à mon sens, trois questions sont fondamentales, ce sont des priorités mondiales, enjeux qui conditionnent l'avenir de nos sociétés en regard de crises majeures, de conflits et de situations de très grande détresse pour les pays les plus défavorisés :

- l'eau potable et son accessibilité,
- l'évolution du climat et l'effet de serre,
- l'énergie.

Nous sommes à la croisée des chemins, non pas qu'il y ait urgence en termes de situation à court terme de pénurie, mais une situation d'urgence à prendre les bonnes décisions maintenant parce qu'en termes de devenir il y aura des courbes et des évolutions qui dans l'avenir vont s'inverser. Il faut savoir maintenant faire les bons choix en termes d'orientation et de stratégie. La question qui se pose c'est le fameux peak oil, c'est-à-dire à quel moment donné ce flux de pétrole qui arrive au robinet va commencer à chuter. La fin du pétrole a été annoncée à plusieurs reprises : en 1972, le Club de Rome avait déjà annoncé la fin du pétrole, ou du moins les réserves connues aux environs de l'année 2000. Nous savons ce qu'il en est aujourd'hui. Cela a pesé dans la décision un an plus tard de la commission PEON pour lancer le programme électronucléaire que nous connaissons. Pourtant ce peak oil a sans doute une réalité quand les plus pessimistes proposent 2010, les plus optimistes proposent 2030, une société comme TOTAL parle de 2025. Il faut donc penser dès maintenant en termes de stratégie et d'orientations énergétiques et ce, sur le long terme qui ne se guide pas à l'échelle d'un horizon, d'un mandat politique ou d'un mandat gouvernemental.

Sommes-nous condamnés à un choix qui se résume à une alternative ? D'abord de continuer comme nous le faisons depuis des décennies dans notre boulimie consumériste, c'est-à-dire de continuer de plus en plus dans l'accumulation et la production de gaz à effet de serre et les risques pour le climat ou, deuxième alternative, de relancer un programme électronucléaire fort avec tous les risques qui y sont associés ? Si l'on pose la question de l'effet de serre, argument fort du débat, il faut raisonner à l'échelle globale de la planète. L'effet de serre ne concerne pas que notre hexagone mais la planète. La contribution actuelle du nucléaire au bilan énergétique est de l'ordre de 6 % en énergie primaire et 17 % en électricité. Compte tenu de l'évolution de la demande en énergie, ajouter un certain nombre de réacteurs nucléaires aux 400 qui existent déjà ne va pas fondamentalement changer la situation et inverser la pente inéluctable dans laquelle nous sommes engagés. Il faut se poser la question en bon médecin face à son patient, j'ai une pathologie à traiter, comment la traiter ? La traiter, c'est d'abord s'attaquer aux causes du mal et pas seulement traiter les symptômes.

De notre point de vue, trois grandes orientations fortes constituent la réponse à la question posée.

1. La première urgence est de bien peser sur nos modes de consommation énergétique, c'est d'abord la lutte contre l'immense gaspillage et également une véritable politique d'économies d'énergie. En 1977, Valéry Giscard d'Estaing, qui n'était pourtant pas un antinucléaire notoire, tenait une conférence de presse dans laquelle il indiquait que nous pourrions économiser l'équivalent d'un réacteur nucléaire si nous voulions vraiment nous lancer dans une politique d'économies d'énergie.
2. Travailler sur l'efficacité énergétique, c'est-à-dire avoir la bonne source d'énergie aux besoins en question. Il fallait sortir de ces aberrations dans lesquelles nous étions lancés et en particulier le chauffage électrique. J'ai pu entendre de la bouche d'un responsable EDF qu'aujourd'hui c'était une aberration, cependant EDF a pesé beaucoup dans ces choix dans le passé, notamment au cours des années 1970.
3. Travailler sur ces questions, des expériences aujourd'hui sont d'un grand intérêt. A Fribourg en Allemagne, ville de 15.000 personnes, on a pensé et conçu un habitat avec l'action d'associations, l'implication des maires, élus, conseils municipaux, urbanistes, architectes et on est arrivé à concevoir des logements, à niveau de qualité égal, qui consomment dix fois moins d'énergie que des logements classiques aujourd'hui. Ce sont les éco-logements.

Les questions socio-économiques sont importantes. Sur cette question de l'efficacité énergétique, l'ONU et le groupe d'experts inter-gouvernementaux sur l'évolution du climat estiment que les marchés mondiaux de technologies liés à l'efficacité énergétique sont de 87 Md\$ pour les trente prochaines années. Le troisième champ immense que je veux développer est celui des alternatives énergétiques et des énergies renouvelables, l'hydraulique, l'éolien, le photovoltaïque, etc., la liste est longue. Je voudrais préciser une donnée économique venant toujours de l'ONU, le programme des Nations Unies pour l'environnement, le marché mondial des énergies renouvelables devrait atteindre 40 à 78 Md\$ par an jusqu'en 2010. Il y a là un secteur d'activité économique considérable générateur d'emplois et comme pour les économies d'énergie, l'intérêt est que non seulement ce seront des secteurs extrêmement créateurs d'emplois, mais il s'agit d'emplois qui vont être répartis sur le territoire, qui vont impliquer le tissu économique, les petites et moyennes entreprises et non pas quelques gros sites localisés.

Je voulais revenir à cette question des gaz à effet de serre et rappeler très rapidement que ce qui pèse le plus dans ces gaz à effet de serre, parce que c'est quand même un argument fortement agité aujourd'hui, c'est le secteur des transports, c'est l'agriculture, qui contribuent plus largement. N'est pas seulement impliqué le CO<sub>2</sub>, il y a également le méthane et nous voyons toutes les stratégies fort intéressantes pour l'agriculture qui tournent autour de la méthanisation, où nous pouvons éviter de polluer et en échange produire de l'énergie. Il faut rappeler, ce qui est souvent déni, que le nucléaire produit du CO<sub>2</sub> indirectement. L'AIEA, qui pourtant est une agence internationale de promotion du nucléaire, a donné des chiffres. L'énergie nucléaire est extrêmement énergivore, pour rappeler uniquement l'étape d'enrichissement d'uranium c'est plusieurs réacteurs qui sont consacrés à cela. Elle consomme donc une énergie produite y compris par l'industrie thermique et donc il y a une consommation indirecte de CO<sub>2</sub>, il y a une production indirecte de CO<sub>2</sub> par le nucléaire. Enfin, il y a une production directe à la fois de CO<sub>2</sub> et de méthane par l'industrie nucléaire, avec quelque chose de particulier qui est intéressant, si aujourd'hui nous parlons de taxer le CO<sub>2</sub> rejeté, c'est que ce méthane et ce CO<sub>2</sub> sont toxiques à 100 % parce qu'ils sont radioactifs, parce qu'ils sont marqués au carbone 14, polluants à très long terme de l'environnement avec une période de 5.300 ans. Donc il faut rappeler ces faits pour démystifier un certain nombre de choses. Aujourd'hui, je ne suis pas

convaincu que ce projet soit le meilleur pour notre région et je souhaiterais vivement que le montant affiché de 3 Md€ soit effectivement injecté dans cette région, ce serait formidable, mais qu'il le soit dans d'autres champs et en particulier ceux que j'ai cités. Il y a, et j'en suis convaincu, au sein des sociétés AREVA et EDF un potentiel de technicité, d'ingénierie, un potentiel d'intelligence. Je pense qu'il serait bon de le réorienter et je serais tenté de prendre au mot Madame Anne AUVERGEON qui en prenant la direction du groupe COGEMA avait déclaré qu'elle allait orienter son groupe vers de nouveaux métiers. Il y a là des chantiers à ouvrir, des chantiers autrement créateurs d'emplois et avec des perspectives économiques très fortes. J'avais des exemples, j'y reviendrai peut-être dans le débat, notamment avec ce que fait BP en Angleterre qui vient de créer une filiale énergies nouvelles et qui va injecter des sommes encore beaucoup plus importantes, avec une perspective de créations d'emplois beaucoup plus forte.

## Questions écrites/orales

**Danielle FRAYSSE**

Merci de votre intervention. Nous allons passer à la première séquence à proprement parler de débat public. Nous avons une question de Monsieur CORNAC.

**Monsieur CORNAC**

En cas de sinistre ou dommage à l'environnement, aux biens, à la santé, y a-t-il une prévision par rapport aux assurances pour dédommager ?

**Danielle FRAYSSE**

Qui veut répondre à cette question ? Monsieur DOGUE.

**Joël DOGUE**

En termes d'assurance proprement dite, de manière très simple, aujourd'hui le montant de la couverture est d'environ 90 M€ et il y a un certain nombre de dispositions réglementaires qui sont en cours de mise en œuvre, qui vont monter les couvertures de risques sur de telles installations à 500 M€

**Danielle FRAYSSE**

Une seconde question de Monsieur GANDON a trait au MOX et aux combustibles usés.

### **Monsieur GANDON**

Ce n'est peut-être pas directement dans le cadre du thème du débat de ce soir, mais indirectement quand même c'est important, d'autant plus que cela conditionne un petit peu l'avenir de ce type de nucléaire. J'écrivais dans le texte que je vous ai fait passer que les aiguilles d'oxyde de plutonium qui constituent une partie des MOX sont intégrées dans les réacteurs PWR de 900 MW depuis déjà une quinzaine d'années. Avons-nous à l'heure actuelle un retour d'expérience concernant le comportement de ces combustibles ? Quel est l'avenir de ces combustibles usés en tant que tels et en demandant cela, je sous-entends que ferons-nous de ces combustibles ? Je crois savoir de source sûre que ces combustibles ne seront jamais retraités, donc nous les stockerons en attendant qu'une disposition législative de nos politiques décide ce que nous en ferons.

Par ailleurs, toujours dans cette optique du devenir de ces combustibles usés, l'utilisation de surgénérateurs couplés ou non à des accélérateurs de particules a-t-elle donnée jusqu'à présent des garanties quant à la fission des transplutoniens qui posent problème et là je suis bien obligé d'appeler les choses telles qu'elles sont, il s'agit-là du plutonium 244, de l'américium 244 et du curium 244. Ce n'est sans doute pas un débat qui peut arriver à ces fins ce soir, mais y a-t-il à l'heure actuelle des documents consultables d'une façon simple et pratique ?

### **Danielle FRAYSSE**

C'est une question qui avait déjà été évoquée à Flamanville il me semble.

### **Joël DOGUE**

Je vais vous donner quelques éclairages. La dernière question sera facile à traiter parce que nous sommes dans le débat sur la transmutation qui est un des axes de la loi Bataille sur les déchets. La discussion dans le débat déchets est ouverte sur ce sujet, c'est une discussion extrêmement technique et complexe. Donc nous pourrions éventuellement récupérer de l'information du débat déchets pour répondre par écrit à votre question si la commission le veut bien, je serai dans l'incapacité technique de vous répondre sur une telle question, mais c'est un vrai débat de scientifiques qui a lieu dans le débat déchets en ce moment.

Concernant les deux autres points, le retour d'expérience que nous avons sur l'utilisation du combustible MOX aujourd'hui est tout à fait satisfaisant. Nous n'avons pas de difficulté particulière avec le combustible MOX qui est mis dans certains de nos réacteurs aujourd'hui. Donc c'est une affaire maintenant qui est complètement industrialisée et qui ne nous cause pas de difficulté particulière. Il y a bien sûr avec l'utilisation de tels combustibles des dispositions en matière de radioprotection qui sont prises sur l'approvisionnement du combustible en tant que tel, mais vous souhaitez peut-être mieux préciser la question.

**Monsieur GANDON**

Je voulais dire que dans les PWR actuels de 900 MW, nous avons un retour d'expérience, mais en ce qui concerne la centrale EPR dont nous parlons, Flamanville, il s'agit d'une puissance de 1.600 MW, donc les problèmes se posent peut-être d'une façon différente.

**Joël DOGUE**

Non, il n'y a pas de différence fondamentale entre ce que nous faisons actuellement dans les réacteurs 900, 1.300, 1.400, c'est ce que nous pourrions faire dans EPR demain. Donc le dossier de sûreté que nous déposons auprès des autorités de sûreté sur EPR prévoit bien que cette technologie puisse recevoir du combustible MOX tout à fait analogue à ce que nous faisons aujourd'hui sur les autres réacteurs REP. Après c'est une question de gestion combustible, de savoir à quel moment ou pas le réacteur recevrait effectivement du MOX, mais c'est un deuxième aspect.

Sur votre deuxième question, que fait-on du combustible MOX utilisé actuellement en décroissance ou en refroidissement dans les différentes piscines et en particulier celle de La Hague ? Aujourd'hui il n'est pas retraité, par contre techniquement, je parle sous contrôle des techniciens de la COGEMA, nous savons retraiter du combustible MOX pour aboutir à une séparation des produits de fission et des matières recyclables. Aujourd'hui ce n'est pas fait, ce combustible est donc stocké en attente de décroissance. La question qui est plus loin derrière, c'est en partie la gestion aussi des stocks des matières que nous récupérons du retraitement, qui sont aussi des matières dites valorisables, c'est tout l'intérêt en fait du recyclage des assemblages usés.

**Danielle FRAYSSE**

Est-ce que la réponse vous convient ?

**Monsieur GANDON**

Oui, globalement elle me convient, sauf que je ne suis pas du tout persuadé que dans ces combustibles usés des MOX, des oxydes de plutonium, il y ait quelque chose de valorisable. Cela me paraît quelque chose de plus problématique.

**Danielle FRAYSSE**

Monsieur DE BREM voulait revenir sur la première question relative aux assurances.



**Paul de BREM**

Je voulais revenir effectivement sur la question des assurances. La commission m'a chargé effectivement d'assister aux ateliers d'experts qui ont eu lieu pendant deux jours et puis également de regarder avec précision ce qui est dit dans les cahiers collectifs d'acteurs pour éventuellement poser des questions supplémentaires à celles que la salle pourrait elle-même poser. Et sur l'assurance, j'ai l'impression que nous pouvons peut-être aller plus loin, parce que vous nous avez donné des chiffres qui sont impressionnants, mais nous n'avons pas forcément une idée de ce que cela représente. D'après ce que j'ai compris, les assurances iraient jusqu'à 500 M€

**Joël DOGUE**

C'est même 700.

**Paul DE BREM**

C'est donc de l'ordre de 4 MdF. Qu'est-ce que cela couvre ? Qu'est-ce que cela veut dire, que signifie exactement un chiffre comme celui-là ? C'est-à-dire que s'il y a un accident grave, vous pouvez aller puiser dans ces sommes là ?

**Joël DOGUE**

C'est le principe même de l'assurance, quand vous assurez votre voiture, vous payez et vous avez une couverture de risque en fonction des dommages que vous causez. Les dommages que vous causez sont couverts à hauteur du capital que l'assurance prévoit en termes de dédommagement pour ainsi dire. C'est le principe même de la couverture de risque.

**Paul de BREM**

Cette somme de 4 MdF, est-ce beaucoup ou pas ? Si vous avez un accident important, qu'est-ce que cela couvre ? J'imagine qu'il va y avoir des zones qui seront irradiées.

**Joël DOGUE**

La question que vous posez est une question de fond sur le principe même de l'assurance des industries. Tout type d'industrie qui fait courir des risques, quand elle souscrit une assurance, a un capital d'indemnisation qui est plafonné à une certaine hauteur.

**Jean-Luc MATHIEU**

Si je comprends bien, cela veut dire qu'Electricité de France en cas de dommages peut être indemnisée par ces assurances à hauteur maximum de ce que vous évoquiez, mais je ne suis pas sûr que ce soit la question posée qui concernait probablement les indemnisations des dommages subis par des citoyens, ou ce n'est que tout à fait partiellement la réponse. C'est une question complexe, à laquelle peut-être personne ne peut répondre, sinon nous le ferons par écrit.

**Goulven GRAILLAT**

Je peux essayer de compléter un peu, ce sont des dispositions qui existent pour l'ensemble des pays dans lesquels il y a la position nucléaire, qui ont signé un certain nombre de conventions, donc la convention de Vienne, la convention de Paris. Nous parlons bien de la couverture d'indemnisation en cas d'accident des tiers, évidemment la question de l'indemnisation pour les accidents pour l'outil de production lui-même, c'est le problème de l'industriel. Il y a donc un système en trois niveaux :

- un premier niveau qui concerne l'opérateur, l'exploitant, en l'occurrence si la centrale est construite EDF,
- au-delà d'un certain niveau, c'est l'état français qui prend le relais jusqu'à un deuxième niveau,
- et ensuite, compte tenu de ces conventions que j'ai citées, il y a un troisième niveau qui amène jusqu'aux montants indiqués et ce sont ces montants qui sont en cours de révision au niveau international qui jouent sur les pays signataires de la convention. C'est en gros l'ensemble des pays de l'Union Européenne pour ce qui nous concerne.

**Paul de BREM**

Dernier point, qu'est-ce qui justifie le fait que ces sommes augmentent de cette façon ? Est-ce que cela veut dire que nous prenons davantage en compte un certain nombre de risques ?

**Goulven GRAILLAT**

Non, c'est simplement la garantie. Si nous nous projetons, nous voyons bien qu'une entreprise ne peut pas être seule solvable en cas d'un tel accident, donc il faut bien qu'il y ait une garantie derrière d'indemnisation par l'état français au premier chef, ou l'état anglais ou l'état allemand pour ce qui le concerne et puis après le niveau de solidarité de couverture monte à l'échelon supérieur, c'est simplement une meilleure protection de ce point de vue sur les citoyens.

**Danielle FRAYSSE**

Monsieur BARBEY.

**Pierre BARBEY**

La question est très pertinente et importante. En vous écoutant, j'avais souvenir dans les années 1970 et ceux qui sont de la région s'en souviennent sans doute, d'une campagne qui avait été menée par la Hollande, à la suite d'un incident sur le site de COGEMA, contre les produits laitiers et tous leurs dérivés de notre région et qui avait été assez payante finalement pour eux, indépendamment de la réalité des faits. La question qui me préoccupe c'est comment nous indemnisons les choses, comment nous évaluons cette indemnisation. Par exemple, même si pour des agriculteurs les champs n'étaient pas réellement contaminés, mais qu'il y ait une campagne de la même manière qui soit menée et qu'ils n'aient plus la possibilité de commercialiser, comment cela est-il apprécié ? Comment le tourisme ou une région touristique va t-il s'en ressentir ? S'il y a effectivement un problème, cela va jouer très négativement, comment apprécions-nous ces choses-là, y compris pour une dimension importante qui est le tourisme ?

**Danielle FRAYSSE**

Est-ce qu'il y a une réponse ?

**Goulven GRAILLAT**

Je n'ai pas la réponse sur la façon d'évaluer le préjudice, c'est extrêmement complexe.

**Pierre BARBEY**

Est-ce que nous le prenons en compte tout simplement ?

**Françoise ZONABEND**

Oui, c'est le principe de l'indemnisation du préjudice.

**Goulven GRAILLAT**

C'est le principe que j'ai indiqué, oui il est bien évidemment pris en compte. Le premier principe est de commencer par là, c'est le principe de sûreté, nous faisons tout dès la conception et pour

l'exploitation pour que cela n'arrive jamais. En même temps, comme dans tout bon principe de précaution, il n'y a rien de nouveau avec Flamanville 3, c'est un système qui existe au niveau national et international, il y a le système que j'ai indiqué. Après comment sont évalués les préjudices ? C'est une question extrêmement complexe, personnellement je n'ai pas la réponse, nous essaierons peut-être d'amener des éléments de façon différée.

### **Danielle FRAYSSE**

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le principe de l'EPR et son opportunité ?

### **Intervenant**

Dans le problème des indemnisations et en plus nous parlons des indemnisations directes en cas d'accident, j'aimerais avoir des précisions sur les provisionnements qui sont faits en particulier par EDF, mais également par AREVA, par RTE. Est-ce qu'il y a eu une étude systémique et systématique du nucléaire français d'un point de vue des risques croisés et de leur indemnisation ? Par exemple, s'il y a un accident à Flamanville assez important, il est évident que l'usine de retraitement de La Hague qui est également très demandeuse en énergie, sera elle-même touchée plus ou moins gravement. A ce moment-là, AREVA est-elle considérée comme quelqu'un hors EDF, c'est-à-dire un tiers, ou pas ? Deuxièmement, à quel niveau est-ce provisionné pour ce qui reste pour les générations à venir ? EDF provisionne pourquoi, AREVA provisionne pourquoi et RTE provisionne pourquoi au point de vue des déchets ?

### **Joël DOGUE**

Il y a deux aspects à votre question, l'aspect continuité de fourniture en cas de défaillance d'une tranche ou de plusieurs tranches de Flamanville et l'aspect sur les provisions. Sur le premier aspect, c'est tout l'intérêt de la mission confiée à Réseau Transport d'Electricité d'avoir un réseau interconnecté permettant aujourd'hui quand une unité de production voire plusieurs s'arrêtent d'être en secours à partir d'autres centrales situées dans d'autres régions. C'est vraiment l'intérêt même du réseau interconnecté par lequel sont alimentés l'ensemble des industriels en France et en Europe. Sur les aspects provisions, Goulven GRAILLAT.

### **Goulven GRAILLAT**

Sur la question de ce que vous appelez les provisions, je réexplique simplement pour que tout le monde comprenne, dans l'exploitation nucléaire, il y a un certain nombre de dépenses qui viennent tard dans l'exploitation, typiquement la déconstruction, le démantèlement des centrales quand elles arrivent en fin de vie et puis l'évacuation ultime des déchets. Cela nous ramène au débat déchets, dans une solution de stockage ultime, qui n'est pour l'instant pas décidée. Donc comme ce sont des dépenses lointaines, il y a une obligation comptable d'inscrire dans nos comptes les provisions. Pour ces deux postes en France, donc pour l'ensemble des réacteurs, aujourd'hui, soit ceux qui sont déjà arrêtés, les très anciens, Joël DOGUE a parlé de Chinon où il était en poste, il y a une centrale

ancienne, mais aussi pour les centrales déjà existantes, y compris celle de Flamanville, cela représente un peu moins de 11 Md€ qui sont inscrits dans nos comptes. Et pour l'évacuation et le stockage des déchets ultimes, sur la base des estimations actuelles, c'est un peu plus de 4 Md€. Au total, retenir que c'est 15 Md€. Donc ceci est inscrit dans les comptes d'EDF depuis longtemps et la question qui s'est posée et sur laquelle il y a maintenant une réponse, c'est de faire en sorte que nous soyons sûrs d'avoir l'argent le moment venu, donc il y a la question du placement de cet argent. Nous allons donc constituer ce que nous appelons des fonds dédiés, c'est-à-dire qu'au lieu que nous ayons la libre utilisation de cet argent pour le mettre ailleurs et éventuellement le récupérer, maintenant il va être dans des fonds un peu sûrs du type des obligations qui ont des rendements bien connus, de bon père de famille et qui ne seront pas gérés uniquement par l'entreprise, mais par des systèmes de surveillance aussi. Nous avons 3 Md€ maintenant qui sont prêts, nous aurons l'équivalent des 15 Md€ dans 5 ans, alors que le début de ces opérations démarrera plutôt vers 2020 au plus tôt.

### **Intervenant**

Les centrales actuelles existent, vous parlez simplement du démantèlement, la gestion des déchets existe déjà maintenant, pour connaître la répercussion socio-économique, il faut que tous les coûts, y compris les hôpitaux, etc., entrent en ligne de compte. L'hôpital de Cherbourg a-t-il été doté suffisamment en cas d'incident ? Lors de la dernière simulation à Flamanville, ce n'était pas tellement net, c'est le moins que nous puissions dire. D'autre part, tout cet argent qui tourne autour du nucléaire et des dangers doit être imputé à cette production et entré en ligne de compte pour pouvoir calculer en matière de rentabilité et d'un point de vue sociologique sur le bilan final pour pouvoir avoir des comparaisons avec les autres sources d'énergie quelles qu'elles soient. Or là c'est très difficile compte tenu qu'EDF répond sur un sujet, AREVA répond sur un sujet, RTE répond sur un sujet et si vous voulez avoir tous les renseignements et tous les débats publics, vous êtes obligés de courir dans tous les sens, y compris d'un point de vue médical, en allant voir à Baclesse ce qu'ils en pensent. N'oubliez pas le précédent de l'amiante où actuellement si vous fréquentez Baclesse régulièrement, ils sont extrêmement inquiets sur le problème et cela est difficilement chiffrable.

### **Danielle FRAYSSE**

Monsieur GRAILLAT.

### **Goulven GRAILLAT**

Moi, je peux vous dire que tout ce que nous dépensons pour construire, concevoir, exploiter, acheter le combustible, déconstruire à la fin quand nous aurons arrêté l'exploitation, traiter le combustible et stocker le combustible est complètement dans nos comptes et dans les coûts de production de nos centrales. Cela est confirmé par un rapport de la Cour des comptes qui a expliqué que les provisions étaient correctement faites et que l'ensemble est dans les coûts, donc je partage

complètement votre souci que nous mettons bien tout dans les coûts, je vous confirme que c'est le cas.

### **Jean-Luc MATHIEU**

Je voudrais quand même rajouter quelque chose, EDF, comme vous l'avez souligné, répond pour ce qui le concerne, mais en fait le problème posé est l'ensemble des coûts de la nation en cas d'incident ou d'accident qui nécessiteraient des travaux de consolidation, à supposer même qu'ils le soient, parce qu'un hôpital n'est pas non plus dédié à d'éventuels irradiés, enfin un hôpital doit pouvoir servir à d'autres choses, etc. En tout cas, le problème que vous posez est extrêmement important et à ma connaissance, il n'existe nulle part de consolidation de l'ensemble de ces coûts, ce qui bien évidemment peut faire apparaître l'énergie électrique source nucléaire comme très sous-évaluée par rapport à son coût apparent. Moi je vous invite, sauf si vous voulez garder l'anonymat, à essayer de poser cette question qui fera apparaître dans le cours de ce débat une impasse, je n'en doute pas, même si nous allons nous efforcer d'y répondre, mais je crois que c'est quelque chose qui mérite d'être posé et gardé en mémoire pour donner lieu à des travaux de consolidation et d'évaluation ultérieurs, parce que c'est un problème extrêmement important.

### **Michel WATTEAU**

Je suis d'AREVA, je partage tout à fait vos préoccupations sur l'accès à la réalité des coûts pour les différentes sources de production d'électricité. Le premier point que je voudrais confirmer c'est ce que vous avez expliqué Goulven GRAILLAT concernant EDF, AREVA, bien évidemment, est soumise aux mêmes règles et applique les mêmes règles que ce soit pour les usines de la COGEMA, que ce soit pour les usines de fabrication de combustibles. Nous sommes bien sur le même schéma. Je voudrais simplement dire par rapport à l'intervention de Monsieur MATHIEU, que cet exercice de consolidation, s'il est intéressant et utile de le faire pour le nucléaire, il serait aussi intéressant et utile de le faire pour le pétrole, pour le gaz, pour le charbon et le faire non pas au niveau hexagonal, mais au niveau international, parce que les pipelines et les oléoducs qui passent en Tchécquie, etc., il faut aussi en évaluer les coûts potentiels.

### **Jean-Luc MATHIEU**

Tout à fait. Nous ne pouvons peut-être pas poursuivre, nous y reviendrons à la fin de la séance si nous avons du temps.

### **Intervenant**

*(inaudible)* (.....) Nous n'allons pas aller plus loin, mais dans la mesure où la source de financement est en fait le consommateur, qu'il soit industriel ou qu'il soit simple citoyen, donc la source de financement est là pour avoir une comparaison de coûts d'électricité et de rendement, il

faut faire l'addition de toutes ces dépenses et les prévoir pour pouvoir faire le bilan. Il faut faire le bilan d'AREVA, le bilan d'EDF, le bilan de RTE et le bilan également de l'ANDRA.

**Danielle FRAYSSE**

Merci. Pour cette première phase, nous allons terminer avec la question n° 11 sur les faibles doses, c'est Monsieur VASTEL qui l'a posée.

**Guy VASTEL**

Je voulais savoir ce que nous savons des impacts faibles doses sur l'environnement et sur les hommes autour d'un site nucléaire ? Et aussi je voulais rajouter de quelle manière saurons-nous qu'il y a eu des doses rejetées dans l'environnement autour d'un site nucléaire ? Qui contrôle cela, pouvons-nous le savoir de manière transparente ? L'objectif est clair.

**Danielle FRAYSSE**

Je pense que deux personnes peuvent vous répondre, d'une part les représentants d'EDF et puis Monsieur BARBEY de l'ACRO qui doit avoir également une opinion.

**Alain SCHMITT**

Directeur de la DRIRE de Basse-Normandie, je représente donc l'autorité de sûreté nucléaire dans cette région, ce qui signifie que le service que je dirige basé à Caen contrôle au nom de l'Etat la sûreté de toutes les installations nucléaires pour la Haute-Normandie, la Basse-Normandie et la Bretagne. Concrètement nous assurons directement le contrôle de ces entreprises et veillons effectivement qu'elles prennent toutes précautions de protection des travailleurs, du public, de l'environnement et depuis quelques mois des patients en matière d'utilisation de la radioactivité dans des installations médicales ou de recherches. Nous avons également une mission importante d'information, de fait nous sommes l'autorité qui délivre des autorisations, donc toute activité industrielle et en particulier les installations nucléaires assurent un certain nombre de rejets dans l'environnement qui font l'objet d'autorisation préalable et nous veillons bien évidemment que ces autorisations soient respectées. Je peux donc vous indiquer qu'une autorité de sûreté est là pour assurer le contrôle. Bien évidemment la mise en œuvre de ces opérations est de la première responsabilité des exploitants et sous le contrôle des inspecteurs qui interviennent très régulièrement sur le terrain.

**Danielle FRAYSSE**

Je vous remercie. Monsieur DOGUE, voulez-vous répondre plus précisément à la question sur les faibles doses ?

**Joël DOGUE**

Oui et puis compléter la question sur le contrôle de l'environnement. Pour donner quelques ordres de grandeur, un site comme Flamanville, ce sont 35 personnes à temps plein sur la surveillance de l'environnement, c'est un bilan annuel de radio-écologie, un bilan de suivi de l'environnement qui est fait chaque année, qui est publié, un exemplaire en est donné à la CLI pour qu'il soit consultable. C'est environ 10.000 mesures qui sont faites annuellement pour la surveillance par des prélèvements de lait, d'herbe, pareil dans le milieu marin, donc c'est un certain nombre de données qui sont maintenant consolidées, suivies et qui montrent que nos rejets dans l'environnement n'ont pas d'impact significatif mis en évidence. Tout cela est disponible. Sur les faibles doses, je ne peux parler qu'en tant qu'exploitant.

**Intervenant en salle**

*(inaudible)*

**Joël DOGUE**

Je ne peux que parler en tant qu'exploitant industriel ayant en charge une industrie nucléaire, donc là nous sommes soumis à une réglementation. La réglementation fixe, comme l'a dit le Directeur de la DRIRE, un certain nombre de limites de rejets vis-à-vis de la protection des populations et de l'environnement qui sont conservatives, qui sont là pour protéger. Ces limites, nous les respectons depuis l'origine, d'une part. D'autre part, ces limites réglementaires de rejets sont inférieures aux limites sanitaires qui sont celles qui concernent l'effet des différentes nuisances en matière d'effet sur la santé des différents corps radiologiques. Mais ce qu'il faut noter surtout, c'est que bien que nous soyons depuis l'origine en dessous des limites réglementaires qui nous sont imposées, qui sont déjà des limites de protection, nous ne nous sommes pas arrêtés là en tant qu'exploitant EDF. Depuis que nous avons démarré nos centrales, sur le parc 900 MW, nous avons réduit le volume de nos rejets en prenant des précautions au quotidien dans les exploitations, nous avons divisé par 50 le volume global de l'activité rejetée. Sur le parc 1.300, c'est carrément un facteur 100. Donc même s'il y a des limites qui protègent les populations d'un certain nombre de choses, l'industriel doit les respecter et est contrôlé pour les respecter. Nous appliquons un principe de progrès permanent et continu. Donc nous avons des niveaux extrêmement bas de rejets, raison pour laquelle nos bilans témoignent du non-impact de nos rejets dans l'environnement.



**Danielle FRAYSSE**

Monsieur BARBEY, voulez-vous nous donner votre point de vue sur la question ?

**Pierre BARBEY**

Oui, peut-être pour compléter. Les effets des radiations ionisantes sont de deux types, des effets déterministes, immédiats en général, ce sont des effets à seuils, donc très clairement ce type d'effets, nous les verrons en radiothérapie ou en situation accidentelle, mais en situation normale de fonctionnement ils ne peuvent pas apparaître. La question se pose des effets à long terme, en particulier le risque d'induction de cancers et l'hypothèse des autorités internationales est contestée et dans les deux sens d'ailleurs, à la fois par des gens qui développent l'existence de seuils pour ces effets à long terme qui sont les effets stochastiques et d'autres qui, au contraire, pensent que dans le domaine de très faibles doses, la relation dose/effet pourrait être supraliminaire, c'est-à-dire que dans ce domaine des très faibles doses, les cellules seraient suffisamment peu stimulées dans leur mécanisme de réponse que les événements seraient plus importants. Alors il y a deux écoles, ce n'est pas la peine de les décliner, nous les connaissons bien. Sans entrer dans les débats, la question aujourd'hui c'est la connaissance que nous avons essentiellement dans le domaine d'exposition externe. Or autour de sites nucléaires, la question d'exposition des citoyens et de la population est une situation essentiellement de contamination interne pour laquelle par contre nous avons très peu de données qui permettent de conclure. Il y a même des interrogations très fortes sur ces histoires de contamination interne et sans entrer dans les détails parce que les questions sont importantes, je vous renverrai sur le site de l'IRSN qui vient justement de publier il y a deux jours un rapport traitant de cette question de contamination interne, rapport en réponse à un comité antiCIPR qui s'est créé il y a quelques années et qui pose la question décontamination interne qui serait sous-estimée. Je vous parle de ce rapport, c'est un rapport de l'IRSN, l'Institut de la Radioprotection et la Sécurité Nucléaire, mais comme j'y ai participé à titre personnel d'expert indépendant, je vous incite à le lire, il est très pertinent dans ses propositions.

**Danielle FRAYSSE**

Nous allons terminer cette première partie de la séance.

**Goulven GRAILLAT**

C'est bien dans cet esprit-là puisque nous avons eu un certain nombre de questions. Je voulais revenir sur les propos de Monsieur BARBEY tout à l'heure et dire que vraiment, nous partageons les trois priorités au fond qu'il a données à titre de citoyen, l'eau, le climat et l'énergie. Nous partageons aussi la question de l'urgence. Simplement le sujet est tellement aujourd'hui urgent, grave, en ce moment il y a la conférence sur la suite de Kyoto à Montréal, tous les journaux sont pleins des questions de gaz à effet de serre et de CO<sub>2</sub> et la question de l'énergie, il me semble qu'il faut sortir maintenant de l'opposition entre le nucléaire, la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables. Je crois qu'il faut vraiment faire flèche de tout bois et pour ce qui concerne EDF,

bien sûr nous avons notre projet Flamanville 3, parce que nous préparons le renouvellement pour 2020, c'est cela qui nous intéresse, donc c'est du CO<sub>2</sub> que nous ne produirons pas si nous sommes capables de faire cela, la décision n'est pas prise bien sûr, mais au-delà de cela, nous exploitons déjà à peu près 1.000 éoliennes et nous allons investir 3 Md€ essentiellement en Angleterre, en Italie et en France pour 3.000 MW d'éolien d'ici 2010, c'est-à-dire à peu près le même espace de temps que Flamanville 3 si nous le réalisons. Nous investissons également, nous l'avons déjà fait, mais nous amplifions ce mouvement dans le cadre de la loi d'orientation à l'énergie sur la maîtrise de la demande d'énergie. Je souligne le mot énergie, ce n'est pas que l'électricité bien évidemment, mais dans le domaine de l'électricité, qu'est-ce que nous faisons ? Nous aidons les installateurs d'équipements et d'isolation à développer leurs produits et à les faire connaître par notre réseau commercial. C'est vrai qu'il y a eu des contre-références dans le chauffage électrique, mais je ne partage pas du tout l'avis que c'est une aberration, cela a complètement sa raison d'être avec aujourd'hui des équipements nouveaux comme les planchers rayonnants, comme les radiateurs à accumulation et à régulation électronique, ce sont des choses extrêmement efficaces et aujourd'hui un appartement nouvellement équipé consomme par année quatre fois moins que les logements anciens toutes énergies confondues. Ensuite, nous proposons des diagnostics énergétiques, de façon à permettre à nos clients de réduire leurs factures et nous leur proposons des aides au financement en complément de ce qu'ils peuvent trouver. La difficulté est dans la maîtrise d'énergie puisque c'est dans l'habitat et dans l'habitat ancien qu'aujourd'hui se trouvent tous les gisements, nous ne pouvons pas faire les investissements à la place des gens qui ont leurs maisons. Il faut les aider à le faire et nous développons avec nos filiales des solutions mixtes dans lesquelles nous avons de l'isolation thermique, des EMR, par exemple des chauffe-eau solaires, des solutions intégrées dans le bâti. Et puis, je prends un exemple qui vous parlera, nous avons noué un partenariat avec un grand distributeur d'appareils électroménagers, parce que là aussi il y a des progrès à faire, nous pouvons le citer c'est la CAMIF, qui s'est engagée dans son catalogue à 1,7 millions d'exemplaires à ne proposer que des équipements de classes supérieures A et B. En échange, nous formons leurs réseaux commerciaux pour leur expliquer tout l'intérêt qu'il y a à faire cela. Voilà des exemples très concrets de notre investissement dans la maîtrise de la demande d'énergie.

**Danielle FRAYSSE**

Madame ZONABEND va introduire la séquence sur les impacts socio-économiques du projet EPR.

## **Thème de la reunion**

**« EPR : Impacts socio-économiques de l'EPR »**

**Françoise ZONABEND**

Je voudrais vous rappeler brièvement comment va se dérouler cette dernière séquence qui est une séquence thématique sur les impacts socio-économiques. Je demanderai donc au maître d'ouvrage

d'introduire la séquence , puis vous visionnerez une vidéo qui résumera la genèse des ateliers de réflexion que nous avons tenus sur la problématique et qui fait l'objet même de ce débat. Puis nous passerons à une intervention de Monsieur LECLERCQ, qui est un expert indépendant et qui nourrira aussi de ses réflexions critiques le débat. Enfin, nous répondrons à vos questions qui sont nombreuses avec les personnes présentes à cette tribune, entre autres Monsieur GOULLEY et Monsieur Philippe PAGE.

## **Jean-Pierre MONCOMBLE**

### **Maître d'ouvrage**

Je suis Cherbourgeois depuis à peu près six mois et EDF m'a missionné pour que l'équipe projet connaisse le mieux possible la Manche, ses enjeux, le Cotentin et pour réfléchir et étudier ce que pourraient être les conditions d'accueil et d'ouverture du chantier. Je présenterai le point de vue d'EDF en me plaçant dans trois plans :

- celui de l'emploi,
- celui des entreprises,
- celui de la collectivité.

S'agissant de l'emploi, un tel projet crée des emplois pendant la phase de chantier et crée des emplois permanents pour l'exploitation. La phase de chantier dure à peu près six ans et nos estimations font que nous estimons qu'au plus fort de l'activité, il devrait y avoir 2.000 emplois sur ce chantier de Flamanville 3. Pour l'exploitation, notre estimation aujourd'hui, c'est 300 familles, 300 salariés en permanence sur le site pour exploiter au mieux cette nouvelle usine, cette nouvelle centrale. J'insisterai ici sur le fait que ces emplois directs ne doivent pas faire oublier qu'il y a de nombreux emplois induits qui découlent d'un tel projet. Un tel projet veut dire des créations d'emplois naturellement dans la restauration, dans l'hôtellerie, dans les transports, des boulangers en plus, de l'artisanat pour préparer, pour entretenir des logements, mais je crois que tout cela est connu dans la région.

Pour les entreprises, le projet est de l'ordre de 3 Md€ il est découpé en contrats, ceux-ci relevant des procédures et des directives européennes. J'insisterai sur le fait que tous ces contrats offrent une possibilité importante de sous-traitance. Il y a naturellement des contrats moins importants, cela veut dire en particulier en dessous des seuils imposés par les directives européennes, pour les contrats de travaux par exemple, le seuil est de 4 M€ donc ce ne sont pas des contrats négligeables, donc pour ces contrats Electricité de France fera des consultations qu'elle réservera à des entreprises régionales puisque nous considérons que dans ce champ, le savoir-faire, le niveau de concurrence devraient permettre de limiter encore une fois cette consultation à ce champ. Notre connaissance du Cotentin, le fait que le Cotentin est expérimenté, qu'il a des entreprises avec des références solides, nous sommes tout à fait confiants sur le fait que les entreprises régionales seraient, seront, capables de tirer tout à fait leur épingle du jeu d'un tel projet. L'engagement d'EDF est de faciliter le fait que ces entreprises puissent accéder à ces contrats.

Pour le volet des collectivités, un tel projet très simplement est une formidable aventure humaine, c'est quelque chose dont nous sommes fiers, c'est quelque chose pour les entreprises qui constitue une référence, pour les hommes qui y travaillent c'est quelque chose que l'on met sur son curriculum vitae si j'ose dire. Donc c'est quelque chose qu'il faut aborder en professionnel. Cela veut dire qu'un tel projet est forcément une politique, un volume de formation très important. Un tel projet c'est aussi naturellement des personnels qui rejoignent la région, cela veut dire que les élus, le maître d'ouvrage doivent réfléchir à la capacité d'accueil, aux infrastructures, sont-elles suffisantes ? Faut-il les adapter ? Faut-il en créer de nouvelles ? C'est naturellement le deuxième champ très important pour les collectivités. Et bien sûr, un tel projet c'est aussi des capacités de financement, un tel projet génère un produit fiscal, nous savons que sur Flamanville 1-2, l'impôt payé chaque année aux différentes collectivités est de l'ordre de 25 M€ les simulations d'EDF à partir de la législation d'aujourd'hui, c'est le législateur naturellement qui fixe les règles du jeu, fait qu'un tel projet créerait un produit fiscal tout à fait comparable et naturellement cela constitue une marge de manœuvre supplémentaire pour organiser du développement économique, de l'aménagement du territoire. Vous aurez compris que pour EDF, ce projet doit être un atout supplémentaire important pour le Cotentin, la Manche et plus largement toute la Normandie. Je vous remercie.

### **Françoise ZONABEND**

Merci. Nous allons passer maintenant à la vidéo qui résume les thématiques des ateliers que nous avons tenus sur ce projet.

*Projection d'une vidéo CPDP sur « la maîtrise des risques ».*

### **Françoise ZONABEND**

Monsieur LECLERCQ voulez-vous prendre la parole ?

### **Jacques LECLERCQ**

Je ne vais pas répondre au petit film, je suis venu ici pour témoigner comme industriel, de mon expérience des années 90 quand j'étais dans le Groupe FIAT et ALCATEL en charge de grands projets, de lignes de produits diverses et où j'ai pu mesurer les impacts favorables, les effets d'entraînement positifs d'une grande réalisation sur l'ensemble d'un secteur industriel. Ce n'est pas mon rôle d'entrer dans un débat entre les vertus comparées de l'éolienne, de la maîtrise d'énergie, du nucléaire puisque tout va dans le même sens qui est de fournir de l'énergie à la nation. Je reviens aux deux expériences que j'ai vécues. J'ai fait, à un moment de ma vie, un projet, une liaison Marseille/Singapour, comme j'avais la charge des grandes liaisons sous-marines de TELECOM à ALCATEL et nous avons vu après comment développer des techniques diverses et avoir des pénétrations par rapport à des concurrents mondiaux qui étaient ATT et FUJITSU. Cela a été

également le cas avec le câble à haute tension Espagne/Maroc lorsque j'étais responsable de l'ensemble des câbles électriques à NEXANS. S'agissant de l'EPR, j'ai envie de distinguer trois types :

- l'impact local,
- l'impact national,
- et, de manière plus visuelle, l'impact international.

Sur l'impact local, je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit Jean-Pierre MONCOMBLE, c'est important, tout le monde le sait, ce n'est pas le but essentiel, mais c'est très important. D'autres sont bien mieux placés que moi pour le montrer.

Sur l'impact national nous pouvons dire une chose qui n'est pas dans le débat, la dette extérieure de la France croît pour la facture énergétique de l'ordre de 30 Md€ Le prix du pétrole a augmenté de 2 dans la période récente. Ladite facture sur les six premiers mois, ce sont des chiffres que j'ai entendus récemment, a augmenté de 12 Md€ c'est quand même important, cela mérite d'être connu. L'indépendance énergétique a également du sens, c'est autre chose que la dette. Ce n'est pas le débat, le thème aujourd'hui est théoriquement l'impact socio-économique. Il y en a d'autres, nous montrons des choses qui n'ont rien à voir directement avec le sujet, donc je me permets de remettre un peu les pendules à l'heure. Maintenant pour l'EPR nous pouvons cerner l'impact de deux manières, d'une manière directe, cela a été cerné pour les emplois, on dit au niveau national une centrale nucléaire représente 2.000 personnes, qu'est-ce que cela veut dire ? Il y a 10.000 personnes pour la recherche d'une manière ou d'une autre, 30.000 personnes à l'EDF, 50.000 personnes dans ce que l'EDF appelle les prestataires, ce que moi j'appelle les industriels hors cycle et 30.000 personnes à peu près pour les industriels du cycle, cela fait 120.000 divisés par 60, puisqu'il y a 60 réacteurs, puisque nous faisons du cycle, de la recherche pour les réacteurs, cela fait 2.000 personnes.

Le fait de faire l'EPR ou pas va accroître 2.000 personnes ou pas ? Je ne pense pas que ce soit le débat, car nous pourrions très bien dire à la limite nous n'avons pas besoin de tous ces gens-là pour faire une tranche de plus. Cela dit, je prends le dossier de manière indirecte, tout le monde doit être persuadé que ce sont des activités à haute valeur ajoutée. C'est vrai pour la recherche où nous pouvons dire que ce n'est pas seulement de la recherche et du développement sur des procédés, c'est également de la recherche fondamentale, il y en a au CEA et dans d'autres endroits. C'est vrai également pour tous les emplois d'ingénieurs de projets, de l'ingénierie, également pour tous les gens de la maintenance, le moindre gars a au moins un BTS dans le nucléaire. C'est donc dans tous les domaines des emplois à haute valeur ajoutée. La France s'en rend compte, elle a deux domaines d'excellence reconnus à l'international, c'est l'aéronautique et le nucléaire. C'est vrai pour sa réputation, c'est vrai pour son influence et donc le point le plus important et c'est là-dessus que je vais essayer de conclure, c'est l'impact international.

L'impact international, nous pouvons le mesurer directement avec l'EPR. Le premier est un projet franco-allemand et moi comme industriel j'y vois un aspect important, cela a conduit FRAMATOME à faire un accord avec la division du même genre de SIEMENS pour créer FRAMATOME ANP. Cela a abouti à la création d'AREVA qui est un groupe français, de capitaux

français, mais qui a un allié puissant qui est SIEMENS, c'est un acquis qui vient du projet EPR. Le projet EPR a démarré dans le début des années 90, fin 80, c'est un premier acquis, un préalable.

De cela nous avons tiré quatre bénéfiques et j'espère un cinquième. Le premier est le gain de la Finlande par rapport aux Russes. Quand Anne AUVERGEON a gagné la Finlande, personne n'aurait parié sur les chances d'AREVA en Finlande et puis nous l'avons eu. Le deuxième est un bon positionnement en Chine, mais ce n'est pas gagné, l'appel d'offres doit être jugé en fin d'année, des fois c'est oui, des fois c'est non. Le troisième, qui n'est pas encore apparu en France, cela a permis à AREVA de lancer un coup que je trouve très bien, les gens disent que c'est un coup de marketing, mais c'est un coup fantastique, de faire une alliance avec un électricien américain qui s'appelle CONSTELLATION et CONSTELLATION et AREVA ont fait une joint venture qui s'appelle UNISTAR qui va permettre de licencier aux Etats-Unis comme produit américain le produit EPR. L'EPR veut dire European Pressurised Reactor, mais là cela ne veut pas du tout dire la même chose mais Evolutionary Pressurised Reactor, c'est totalement américanisé et avec l'accord des américains et porté par un américain. C'est un succès. Le quatrième, aussi drôle que cela puisse vous paraître, vous avez suivi les grands débats pour le futur du nucléaire qui est, après la génération 4, ITR. Je pense que le fait d'avoir fait EPR ici et de l'avoir gagné en Finlande, a crédibilisé la France pour gagner ITR et l'implanter à Cadarache.

Je terminerai sur le dernier point, il y a un an, un an et demi, tout le monde parlait du nucléaire sur le déclin. Maintenant aux Etats-Unis, tout le monde parle de la renaissance du nucléaire. Vous allez dans des conférences internationales, il y en a eu une en France qui s'est tenue avec le ministre de l'Industrie et une vingtaine de ministres de divers pays en juin, tout le monde dit que le nucléaire va repartir et pourquoi ? Pour les raisons que j'ai dites tout à l'heure, c'est-à-dire avec un prix du pétrole qui multiplie par deux, même si nous travaillons sur les économies d'énergie, il faudra quand même faire des réacteurs en plus. Dans d'autres études que je fais, ce n'est pas le lieu d'en parler ici, je pense qu'il peut se faire de l'ordre de 5 à 10 réacteurs de plus dans le monde par an à partir de 2010. C'est peut-être un petit peu en avance sur son temps, mais en tout nous nous en apercevrons très rapidement, nous l'avons vu avec la position du premier ministre anglais par exemple, mais cela se voit également dans les pays de l'Est, avec également la position qu'a prise Monsieur POUTINE pour nommer à la tête de l'Agence nucléaire un ancien premier ministre russe, nous allons vivre le redémarrage du nucléaire. Je conclurai sur ce cinquième et dernier point en disant que si quatre à cinq EPR sont faits dans le monde, nous arriverons bien à en passer deux ou trois par an. Voilà tout ce que représentera la vitrine d'EPR à Flamanville.

## Questions écrites/Orales

**Françoise ZONABEND**

Merci pour ce résumé qui nous éclaire sur la position de l'EPR. Maintenant nous allons passer aux questions que vous nous avez fait parvenir. Je voudrais commencer par une question peut-être d'ordre plus général et qui fait quand même la synthèse entre les différentes séquences du débat. C'est la question n° 12 qui fait la liaison entre les différents débats qui ont eu lieu sur le nucléaire aujourd'hui, le débat sur la ligne THT et essentiellement avec ce débat là. Comme la personne veut

rester anonyme, je vais lire sa question, c'est la conséquence du choix ou du lieu de Flamanville sur la ligne THT et qu'est-ce qui en découle sur son coût. Si j'essaie un peu d'expliquer en termes un peu plus vastes sa question, le coût de l'EPR s'accompagne d'une ligne THT de 150 km qui fait l'objet d'un débat à côté et annonce l'investissement pour faire cette ligne THT de 200 M€ plus des coûts d'exploitation payés par tous les consommateurs. Donc l'implantation de l'EPR sur un autre site économiserait peut-être ce coût. Qui fait cet arbitrage ? RTE ou EDF ? EDF peut-il répondre ?

### **Joël DOGUE**

Oui, sur le coût et le financement de la ligne, il faut clarifier les responsabilités et ce qui existe aujourd'hui dans le droit français. Quand un producteur, quel qu'il soit, veut brancher son outil de production sur le réseau de transport d'électricité, le réseau haute tension, il paie le raccordement. Jusqu'à l'arrivée sur le réseau 400.000, le coût de raccordement est de sa responsabilité. Concernant le site de Flamanville, les raccordements ont été construits, les lignes sont physiques, pour quatre unités de production. Donc nous avons déjà dépensé des raccordements physiques jusqu'au réseau 400.000 du RTE. A partir de là que dit la loi du 26 avril 2001 ? Elle dit qu'en aval de cela, RTE doit garantir la sécurité et l'entretien de son système de transport et quand un producteur se connecte, s'il y a des renforcements, des modifications, des adaptations de son réseau de transport, c'est de sa responsabilité. Dans le cas de Flamanville 3 le raccordement est fait physiquement, l'investissement est fait, il se trouve que l'arrivée de cette puissance dans la presque île électrique du Cotentin fait reposer à RTE des questions techniques sur la stabilité de son réseau, sur un certain nombre de choses. C'est de sa responsabilité de le juger et de décider de ce qu'il a à faire et, en conséquence, il envisage ce projet de ligne 250 km, ligne qui fait l'objet d'un débat public en ce moment même. Il faut très bien comprendre ces choses-là puisque dans le film que vous avez vu il y a un mélange des genres qui est faux. Il faut être tout à fait clairs là-dessus, il n'y a pas eu de pénalisation de producteurs éoliens sur un quelconque dossier, d'ailleurs il y a eu un recours à la CRE qui a été reconnu, il n'y a pas eu de pénalisation là-dessus. La question qui s'était posée était un problème de raccordement et pas un problème de consolidation de la boucle 400.000.

### **Thomas BRANCHE**

Je suis du Ministère de l'Industrie. Pour expliciter un peu ce qu'a dit Monsieur DOGUE, des illustrations sur l'éolien, RTE prépare actuellement le renforcement de son réseau public de transport et étudie les endroits où l'éolien va arriver et prépare le renforcement de son réseau pour pouvoir accueillir l'éolien là où il y en aura, notamment en préparation des zones de développement de l'éolien. C'est une problématique complètement similaire à celle de la ligne THT qui sera créée, liée à l'éventuelle construction de Flamanville 3. Donc comme l'a dit Monsieur DOGUE il y a une confusion des genres.

### **Françoise ZONABEND**

Monsieur de BREM voudrait également répondre.

**Paul de BREM**

Une question a été posée dans un cahier collectif d'acteurs, avons-nous chiffré la perte en ligne due au fait que nous nous trouvons à 150 km de l'endroit où l'électricité est effectivement consommée ? La perte en ligne, comme nous sommes extrêmement loin, il y a une perte d'énergie sur le chemin ?

**Françoise ZONABEND**

EDF peut-il répondre ?

**Joël DOGUE**

Les pertes en ligne sont inhérentes au transport d'électricité, plus on transporte à haute tension, moins il y en a. C'est une question que RTE connaît bien et aujourd'hui si nous sommes sur un réseau interconnecté, il vous arrive aujourd'hui de consommer de l'électricité dans le Cotentin qui vient d'ailleurs, elle ne vient pas forcément de Flamanville. Suivant les équilibres il y a deux grosses lignes 400.000 qui alimentent la pointe du Cotentin, je ne vous garantis pas que ce sont les électrons de Flamanville qui vont toujours alimenter la COGEMA. Ceux-là viennent de très loin et personne ne s'est jamais souciée de quelle perte en ligne ils font subitement. C'est un problème qui est inhérent au métier de transport de l'électricité et RTE sait que quand il transporte 500 térawattheures sur ses réseaux, il doit prévoir 30 ou 35 térawattheures de perte, nous l'avons mis dans notre dossier. Il n'y a aucun problème singulier par rapport à cela, nous sommes sur une plaque de cuivre, un réseau interconnecté, c'est sa force, mais transporter de l'électricité il y a un peu d'effet Joule, vous en perdez un peu tous les 400.000 V pour en perdre le moins possible.

**Paul de BREM**

Avez-vous une idée effectivement de ce que cela représente en pourcentage ?

**Joël DOGUE**

Dans notre dossier nous avons indiqué le volume total des pertes, nous pourrions faire le ratio en pourcentage, de mémoire globalement en France, pour transporter de l'électricité en 400.000 V, le ratio doit être de 1 % de perte. Mais les chiffres sont dans le dossier du maître d'ouvrage et c'est valable partout.

**Françoise ZONABEND**



Monsieur MATHIEU voudrait intervenir.

**Jean-Luc MATHIEU**

Je remercie beaucoup Monsieur DOGUE et Monsieur BRANCHE qui ont apporté des explications très claires, mais seulement sur une partie. RTE n'est pas présent, pour pouvoir donner une réponse complète à cette question qui sera mise en ligne, il faudra que nous rencontrions RTE et que nous leur posions exactement la question telle qu'elle a été posée, c'est-à-dire quelles sont les conséquences directes de l'implantation à Flamanville sur la ligne à 400.000 V par rapport à une autre implantation, de façon à pouvoir dégager une réponse précise à une partie de la question que vous avez posée.

**Françoise ZONABEND**

Nous allons revenir peut-être à des questions plus pragmatiques sur le coût de l'EPR et sur l'impact économique dans la région. Je voudrais reprendre par la question n° 1 de Monsieur GODEL.

**Monsieur GODEL**

Les grandes entreprises qui auront obtenu les marchés, auront-elles l'obligation dans un contrat avec EDF de favoriser l'embauche dans le Cotentin ? Et quel sera le pourcentage qu'auront ces entreprises ? Beaucoup de questions sont posées dans la population pour avoir l'impact sur l'emploi de cet EPR. De plus, pour les 300 personnes permanentes qui seront embauchées dans le futur, EDF aura-t-elle une obligation de créer un centre de formation et toujours de favoriser les personnes du Cotentin ?

**Philippe PAGE**

La question de l'emploi est posée de façon très large. Sur le Cotentin et sur le bassin de Cherbourg il y a une forte attente des populations qui est bien légitime. Pour ce qui est de la CGT, nous avons eu encore aujourd'hui une réunion avec SOCOVAL qui vivent un plan social terrible et les plans sociaux s'enchaînent. Effectivement, beaucoup d'autres questions autour de l'EPR existent, mais la question de l'emploi préoccupe bien évidemment les populations locales et l'acceptabilité du nucléaire passe également par l'emploi des populations locales. Je pense que ces deux questions sont très importantes. EDF aura-t-elle des obligations ? Maintenant il y a des pouvoirs publics dans ce pays et je crois que c'est aux salariés, aux organisations de salariés, mais plus largement à la population de faire pression pour que les retombées soient au niveau local et pour la jeunesse de ce bassin d'emplois. Je vous rappelle qu'il y a quand même 25 % de chômage des jeunes sur le bassin d'emplois de Cherbourg. Bien qu'au Journal de 20 heures on nous annonce une baisse du chômage, c'est vrai dans les statistiques, mais dans les faits le chômage continue à faire des ravages terribles. Je ne reprends pas les chiffres, tout le monde les a en tête, le RMI est en explosion sur la région, le chômage des jeunes également, l'exode des jeunes qui quittent la région pour aller chercher du travail ailleurs est important. Pour ce qui est de la CGT nous sommes favorables au fait que les industriels locaux en profitent largement, mais lorsque l'on parle des industriels il faut également parler des salariés et des chercheurs d'emplois locaux, car il y a quand même des industriels locaux qui délocalisent en Bulgarie. Enfin sur la question du centre de formation, nous proposons qu'il y ait une formation des métiers du nucléaire qui dépasse le chantier de l'EPR et l'Entreprise EDF puisque sur un rayon de 30 km nous avons la chance d'avoir, je dis la chance car il faut en profiter, tous les métiers du nucléaire, de la construction puisque nous avons un chantier qui s'ouvre, au démantèlement, en passant par l'exploitation de sites comme les tranches de production, une usine de retraitement, mais je pense également au chantier de la DCN. Nous avons donc tous les atouts pour faire un centre de formation qui soit national ou qui soit basé dans le Cotentin. Je pense que la jeunesse de la région attend après cela effectivement.

**Françoise ZONABEND**

EDF peut-il répondre aussi à cette question ?

**Jean-Pierre MONCOMBLE**

Je répondrai sur plusieurs plans. Il y a une question sur la régionalisation de l'activité. Bien évidemment, c'est une question qui est complètement stratégique. Ce n'est pas une question qui se décrète et d'ailleurs la loi interdit une clause qui réserverait à des entreprises locales une partie de l'activité, mais c'est une réponse un peu technocratique. Je veux dire que nous sommes absolument convaincus que les entreprises régionales vont se placer parce que justement elles sont sur le terrain et elles ont des hommes compétents qui sont dans la Manche, c'est-à-dire que ce sont des hommes compétents qui peuvent être mobilisés, qui n'auront pas à être déplacés. Ce qui va faire l'intérêt et l'avantage économique des entreprises régionales, c'est, encore une fois, qu'elles pourront mobiliser une main d'œuvre qui va coûter moins cher qu'une main d'œuvre déplacée. La logique économique c'est une logique de la performance économique, il y a sur la région des gens qui peuvent être mobilisés sur ce chantier et il y a des gens qui ont toutes les références professionnelles pour y aller. C'est cela qui va faire que les entreprises régionales ont un petit avantage comparé avec une entreprise venue d'ailleurs.

Sur le plan de la formation et de l'emploi, je ne vous cache pas que cela occupe une grande partie de mes journées. Je suis à l'écoute des entreprises, je rencontre des entreprises, je rencontre les acteurs du service public de l'emploi et des partenaires sociaux. Il est clair que sur un tel chantier il faudra se mobiliser, comme je l'ai dit tout à l'heure, notamment par une politique de formation. Je verrai plusieurs niveaux de mobilisation des personnels de la région. Naturellement j'imagine les entreprises vont d'abord solliciter des personnes qui ont des références dans les activités, l'ANPE par exemple tient à la disposition des entreprises des fichiers avec les personnels qui ont une expérience, elles savent dire telle personne a déjà une première expérience, elle a deux ans d'expérience, elle a tel âge, il y a donc tout un travail d'aide au recrutement, nous allons chercher et mobiliser ces personnels. C'est le premier niveau, le plus facile. Dans certains métiers il faut oser dire que cette réserve n'est pas considérable. Nous savons, par exemple, que dans le BTT aujourd'hui il y a des tensions très fortes. Il y a des réserves, mais c'est vrai que ce niveau-là n'est pas forcément très considérable, donc il faut aller vers d'autres niveaux.

Un deuxième niveau c'est de repérer des gens qui n'ont peut-être pas eu la chance d'avoir une première expérience, mais qui ont le goût, le talent d'y aller. Donc il faudra aller chercher ces gens, mais cela voudra dire probablement plus de formation pour les adapter aux besoins du chantier, pour les rendre professionnels. Et il y a un troisième niveau, qui est sans doute le plus difficile, c'est qu'il faudra également aller chercher ceux qui sont un peu oubliés par le système. C'est le problème des personnels qui relèvent des minima sociaux, des jeunes de plus de 26 ans qui n'ont jamais travaillé et nous savons que la région a une population importante dans ce domaine. Nous pouvons donc dire qu'EDF et les entreprises sont prêtes à s'engager sur ce projet pour faire des efforts particuliers pour aller chercher ces gens-là.

Je n'ai pas répondu sur le centre de formation. Flamanville 3, comme toutes les centrales, aura pour ses besoins propres un simulateur, un outil de formation important et comme l'EPR est une tête de série, quelque part elle va ouvrir le chemin sur cette voie. Au-delà de cela, les acteurs du territoire vont se mobiliser. EDF est un partenaire, mais là c'est la région qui se mobilisera d'ores et déjà sur les savoir-faire autour du nucléaire, donc je pense à la maîtrise d'ambiance, EDF est très participatif à cette activité et Gaëtan LE CORVEC est en charge du CREMA, qui regroupe des industriels, des formateurs et qui essaye de construire et de diffuser un certain nombre de savoir-faire et de former des jeunes dans ce métier-là. Je sais qu'il y a d'autres projets également sur le territoire de la Chambre de Commerce, d'autres partenaires, ce sont des questions, il y a des partenariats qui pourront se monter à l'occasion de l'EPR et ce sont des choses qui, par exemple, pourraient se

regarder dans un volet formation du grand chantier, ou dans les perspectives d'après chantier puisque EDF a du retour d'expérience, il sait qu'il y a le chantier, mais il faut faire attention qu'au terme de 5 ans d'intense activité il n'y ait pas une dépression de fin de chantier et il faut se mobiliser assez tôt et je pense que tous les acteurs du territoire en sont conscients, pour organiser une suite, des relais, pour créer ces emplois au terme de la phase d'intense activité du chantier.

### **Françoise ZONABEND**

A propos de cet après grand chantier, il y a la question n° 2 de Monsieur Jean-Louis FURON.

### **Jean-Louis FURON**

Je n'interviens pas de manière anonyme, je suis un citoyen de l'agglomération, j'habite Tourlaville et en plus de cela, j'ai des responsabilités syndicales à la CGT. Le débat a démarré essentiellement, ce qui est bien normal, sur les grands enjeux de société. Je pense, et nous commençons à le faire, qu'il faut continuer, il faut répondre aux aspirations, aux questions des gens d'ici et c'est le sujet du débat de ce soir. Je n'ai rien entendu jusqu'ici sur les enjeux économiques sur le plan local et régional concernant l'après grand chantier au-delà de ce qui a été dit par les gens d'EDF, à savoir qu'effectivement après il y aura exploitation d'EPR et forcément il faudra pour cela des salariés EDF et autres. La réponse s'adresse à tout le monde, bien sûr j'ai l'impression que les représentants des pouvoirs publics manquent, les élus, ceux qui ont pris la décision politique d'implanter l'EPR et c'est dommage. Effectivement, de ce point de vue, j'ai le sentiment que nous manquons d'interlocuteurs. A qui devons-nous nous adresser pour discuter de ces questions ? Malgré tout EDF, qui va être le principal donneur d'ordres, a une certaine responsabilité. Nous avons l'impression quand même que sur le plan social les choses se font en catimini, nous savons bien que les entreprises travaillent, etc., puisque nous sommes organisés sur les marchés, mais ceci dit nous avons du mal à faire prévaloir le point de vue social. Dans un dossier comme celui-là, il y a trois grandes phases, l'avant le grand chantier qui est pris en compte au moins techniquement, sans doute moins sur le plan économique, mais d'un point de vue général. Il y a le déroulement du chantier, des réponses sont avancées, cela ne me plaît pas trop qu'on mette en avance le différentiel coût de main-d'œuvre, si l'on embauche la main-d'œuvre locale c'est parce qu'elle est moins chère, ce n'est pas juste et ce n'est pas porteur d'avenir. Nous redoutons également l'application du fameux amendement Bolkestein puisque cela se fait dans d'autres parties de l'industrie, notamment dans la navale.

L'après grand chantier c'est l'objet de ma question, cela se décide maintenant, ce n'est pas au moment où les choses se présentent qu'il faut essayer de la régler en la matière. Cela se décide maintenant avant que ne démarre le chantier et l'expérience très mauvaise que nous avons, et je crois que c'est reconnu par tout le monde, des grands chantiers du passé, c'est-à-dire la construction d'EDF, Flamanville 1 et 2 et l'extension de l'usine de La Hague, montre que ce n'est pas une question anodine. Les grands chantiers apportent à la région un volume d'activités très important qui décline, et c'est compréhensible, dès la fin, alors que cette même région a acquis au moins potentiellement des atouts pendant la durée du chantier et aussi dans sa conception, mais cela ne profite plus le chantier terminé à la région. Donc il faut prévoir pour pallier cette période de l'après

grand chantier qui, si nous n'y prenons garde, se traduit par une récession économique, nous l'avons vécu au début des années 90 après la fin du chantier d'extension de l'usine de La Hague, une récession économique importante, profonde, rapide, très rapide et dramatique dans ses conséquences. C'est une question très générale, quid de l'après grand chantier EPR ? C'est en outre une question dont la réponse compte quant à l'acceptabilité sociale d'une réalisation comme le futur EPR.

**Françoise ZONABEND**

Qui veut répondre ? Monsieur DOGUE.

**Joël DOGUE**

Il faut réussir l'après chantier assurément. Il faut également réussir le grand chantier. Je pense qu'il y a beaucoup de personnes dans la salle qui connaissent ces choses-là, mais il faut peut-être rappeler quelques principes. Le grand chantier, c'est d'abord une méthode de travail. Le grand chantier c'est autour d'un coordonnateur nommé par l'Etat, c'est des collectivités, c'est le maître d'ouvrage, ce sont des spécialistes qui travaillent et qui construisent un programme d'accueil. Ce sont des équipements, des adaptations d'infrastructures. Il faut avoir en tête qu'il y a ce volet qui est important qui est d'organiser un accueil de manière à ce que les choses se passent le mieux possible, y compris naturellement sur le plan social. Un deuxième volet existe qui est très important, c'est le plan de formation. Là aussi, autour d'un intégrateur qu'il faudra désigner, nous appelions cela autrefois un pilote éducatif, mais aujourd'hui cela pourrait être une institution, encore une fois à désigner, il faut mettre autour de la table les partenaires, les formateurs, les membres du service public de l'emploi, les collectivités, le maître d'ouvrage et définir ce que pourrait être un plan de formations, ces formations devant adapter les personnels aux besoins des entreprises qui vont travailler sur ce chantier. Et naturellement, troisième volet, qui était celui sur lequel vous insistiez, qui est très important, c'est de préparer un après chantier. Là, effectivement, c'est la région qui se mobilise et le maître d'ouvrage arrive en abondement pour accompagner cet effort. Pour ne pas être trop long, il faut avoir en tête le calendrier, donc très simplement aujourd'hui EDF est prêt à y aller comme il y est allé précédemment. Il faut avoir en tête que la décision est une décision qui appartient à l'Etat et qui naturellement ne peut être prise que lorsque le projet est décidé, c'est-à-dire au terme de ce débat public. Nous y travaillons, nous sommes prêts, mais nous devons nous inscrire dans ce calendrier.

**Françoise ZONABEND**

Monsieur BARBEY.

**Pierre BARBEY**

Je voulais répondre à Jean-Louis pour lui dire quelques mots au sujet des questions sur le plan sociétal. Je n'en fais pas une religion, pour parler très clairement cela fait 30 ans que je manipule la radioactivité, je ne fais pas de phobie à la radioactivité. Ce qui me gêne dans ce débat c'est que nous avons une position univoque qui est avancée avec des chiffres qui ne sont pas contrôlables, nous n'avons pas la vérité des coûts. J'aurais aimé en termes de débat et de débat public une véritable alternative. Je ne suis pas contre qu'on injecte 3 Md€ dans la région, je suis originaire d'ici et je le souhaite vivement. Mais j'aurais aimé qu'on m'offre l'alternative suivante, nous mettons une masse financière de 3 Md€, nous mettons un objectif en face, produire l'équivalent, je dis bien l'équivalent, de 1.600 MW et que l'on nous propose des alternatives, c'est-à-dire dans les deux champs, voilà il y a un projet qui est un projet industriel qui est défendu par les industriels, mais que l'on fasse la même chose en termes d'économies, en termes de stratégie énergétique différente et d'alternatives énergétiques différentes et que l'on pèse les coûts par rapport à ce même objectif et par rapport à l'investissement et y compris en termes d'emplois et de qualité d'emplois.

### **Françoise ZONABEND**

Je crois que ce débat peut être un peu prolongé par une question de Caroline THIEBOT, la question 14 qui demande s'il y a des études comparatives.

### **Caroline THIEBOT**

Je voulais juste savoir si réellement il y avait eu des études comparatives de sites qui avaient été faites et s'il y avait eu des arguments réels, techniques, économiques ou politiques qui auraient plaidé en la faveur de Flamanville ?

### **Joël DOGUE**

La question que vous posez c'est comment sommes-nous arrivés à choisir Flamanville ? En plusieurs étapes, en fait nous avons regardé les 20 sites d'EDF existants avec un certain nombre de critères techniques qui sont, j'en ai rappelé les principaux, avons-nous la surface disponible ? Au niveau de la capacité à refroidir les opérations seront-elles faciles à faire ? Au niveau de l'évacuation d'énergie, y a-t-il des difficultés particulières ? Vous avez sur certains fleuves beaucoup de centrales, vous avez des contraintes environnementales qui sont sur des bassins et nous sommes également obligés de tenir compte, lorsque nous voulons implanter un ouvrage supplémentaire, des effets de cumul d'environnement, donc il y a un certain nombre de critères qui nous ont permis de trier le site pour trouver les conditions les plus favorables, les plus facilitantes pour cette tête de série. Je vous rappelle que nous sommes dans l'objectif de faire une tête de série.

L'autre élément important c'est que nous étions dans des dispositions à implanter ce projet sur des territoires qui étaient plutôt volontaires à l'accueillir et là, lorsque nous avons croisé les deux approches, nous avons eu, et cela a été dans la presse, trois régions candidates, qui étaient donc le Cotentin bien sûr, la Haute-Normandie et Rhône-Alpes. Le choix s'est porté naturellement sur vous parce que vous avez été les meilleurs et les plus convaincants, ceux qui nous ont donné le plus de confiance pour réussir ce projet. Alors chacun y a joué de son poids, de sa conviction, de son

expérience, mais c'était net et EDF ne s'est pas trompé en choisissant Flamanville, il a dit c'est un choix pertinent parce que mes critères techniques qui facilitent moins d'investissements, moins d'opérations techniques, sont présents et les gens me paraissent motivés. C'est comme cela que nous avons choisi Flamanville.

### **Philippe GOULLEY**

Je voudrais intervenir à ce niveau pour confirmer que dans le Nord Cotentin il y a bon nombre d'entreprises qui ont, depuis un peu plus de 40 ans maintenant puisque cela a dû commencer dans les années 60, créé un véritable pôle de compétence nucléaire qui s'est bonifié au cours des temps puisqu'il y a eu l'usine UP2 400, puis ensuite les tranches 1 et 2 de Flamanville et nous ne nous sommes pas arrêtés, contrairement à d'autres sites nucléaires, où il y a eu une construction de réacteurs et puis brutalement les efforts de construction et de formation du personnel se sont arrêtés, alors que chez nous nous avons eu la chance finalement de poursuivre cette expérience, cet apprentissage en matière de nucléaire, de rester au top niveau après les tranches de Flamanville 1 et 2 il y a eu UP2 800 et puis UP3 et de temps en temps un petit peu d'ANDRA et de DCN, ce qui fait qu'il y a véritablement localement beaucoup d'entreprises qui sont tout à fait disponibles pour participer à la construction de l'EPR à Flamanville.

A ce propos, je voulais faire le lien avec les questions sur l'emploi et les retombées locales, il est évident que ces entreprises attendent fortement de la part du maître d'ouvrage un engagement, une attention forte pour que leurs salariés puissent en bénéficier aussi largement que possible.

### **Françoise ZONABEND**

Je voudrais continuer ce débat par la question n° 10 qui est anonyme, combien d'emplois permanents seront créés par l'EPR et peut-être la compléter par la question n° 15 de Monsieur PARIS.

### **Pierre PARIS**

Je voulais savoir le nombre d'employés à la centrale et pour quand était prévu son démantèlement ? Je rebondirai après au besoin sur les chiffres.

### **Françoise ZONABEND**

Qui veut répondre sur la centrale de Flamanville ? Le directeur de la centrale est-il présent ?

### **Gaëtan LE CORVEC**

Oui, aujourd'hui il y a 700 agents EDF, 680 exactement.

**Françoise ZONABEND**

Et c'est aussi le démantèlement de la centrale.

**Gaëtan LE CORVEC**

Nous n'y en sommes pas encore, je vous rassure.

**Monsieur PARIS**

Il est prévu pour quand ?

**Gaëtan LE CORVEC**

Une centrale comme Flamanville a une durée de vie de 40 ans au moins, aujourd'hui la centrale a 19 ans, elle va fêter ses 20 ans dans six mois, donc il y a encore au moins 20 ans à faire et nous pensons pouvoir aller jusqu'à 45-50 voire jusqu'à 60 ans comme certaines centrales américaines. Mais nous n'en savons pas plus aujourd'hui.

**Françoise ZONABEND**

Vous vouliez prolonger la question ?

**Joël DOGUE**

Je suis obligé de compléter le propos sur ce qu'a évoqué mon collègue, Monsieur LE CORVEC. C'est sur le problème de la durée de vie de nos installations.

**Intervenant DRIRE**

Au niveau de l'autorité de sûreté nucléaire, nous ne souhaitons pas qu'effectivement puissent être affichés des chiffres de manière un petit peu péremptoire. Je veux indiquer que les centrales nucléaires font l'objet d'un certain nombre de vérifications périodiques, d'arrêts qui sont faits régulièrement pour des rechargements de combustible et à l'occasion de ces arrêts nous faisons des



vérifications qui répondent à un certain de questions que nous posons et c'est à chaque fois l'autorité de sûreté nucléaire qui décide du redémarrage et qui donne un accord de redémarrage jusqu'à l'arrêt pour rechargement suivant. Parmi ces ensembles d'interventions il y en a tous les 10 ans qui sont des interventions beaucoup plus en profondeur, qui sont des arrêts beaucoup plus longs avec des opérations de maintenance importantes et c'est vrai que nous avons tendance à raisonner par dizaine d'années. Néanmoins il n'y a pas aujourd'hui du point de vue de l'autorité une durée affichée, les vieillissements de matériaux, c'est vrai, nous permettent de considérer que les choses se passent plutôt bien, cependant la durée c'est l'autorité de sûreté qui en décidera au fur et à mesure, au moment où nous aurons les éléments pour décider du redémarrage jusqu'à ce que nous puissions décider du redémarrage pour la période suivante.

**Françoise ZONABEND**

Vous vouliez prolonger la question ?

**Intervenant**

Je voulais rebondir parce que l'EPR serait mis en marche à quelle date ?

**Françoise ZONABEND**

En 2012.

**Intervenant**

En termes d'emplois, il y a la création d'emplois à l'échelle du temps, il ne faut pas non plus faire trop de chantage à l'emploi. Le Nord Cotentin est une région très nucléarisée, la Manche est un des départements où le taux de chômage est le plus élevé. Avec tous les apports qu'il y a eus, les grands chantiers et autres, lorsque l'on voit le désert qu'il y a maintenant, nous entendons déjà parler des après grands chantiers comme le disait Monsieur FURON, il faut redescendre les pieds sur terre, il ne faut pas trop enjoliver les choses. Nous avons déjà vécu les choses ici.

**Françoise ZONABEND**

Qui veut répondre ?

**Philippe PAGE**

Sur ces questions d'emplois, EDF vient de rappeler qu'il y avait à peu près 700 emplois sur Flamanville. C'est plus que cela, c'est 200 à 250 prestataires permanents en plus. Aujourd'hui EDF annonce éventuellement 300 emplois permanents sur l'EPR. Moi en tant que syndicaliste, je suis convaincu que nous devons aller au-delà pour exploiter correctement une tranche de la sorte. Si nous prenons les documents d'il y a 30 ans, à cette époque EDF, dans les débats analogues à ceux d'aujourd'hui, annonçait 250 salariés pour s'occuper de la production sur deux tranches. Il y a 700 salariés EDF + 250 permanents. Nous voyons bien que le chiffre est volontairement sous-estimé car effectivement, encore une fois c'est le coût du travail qui est mis en avant pour expliquer que ce serait rentable. Mais avec des salariés compétents, qualifiés, formés en nombre suffisant et nous serons au-delà de 350, sinon je pense que ce sera difficilement vivable, même si l'EPR ne répond pas à tous les besoins d'emplois du Nord Cotentin et évidemment il y a bien d'autres secteurs, notamment sur le portuaire et sur d'autres secteurs, nous l'avons dit, l'EPR est une bonne nouvelle mais qui doit en entraîner d'autres avec d'autres investissements industriels, nous ne pouvons pas rester seulement avec l'EPR. Maintenant sur la question de la mono-industrie profitons d'avoir des compétences dans la région sur le nucléaire pour que cela profite aux salariés et aux demandeurs d'emplois de la région, sinon c'est se mettre une balle dans le pied. La mono-industrie ce n'est pas un sujet tabou, c'est la première industrie du Nord Cotentin, maintenant si d'autres viennent demain s'installer, espérons que ce sera le cas. Après sur cette question de dire l'emploi c'est 300, c'est ceci, je rappelle quand même que les deux autres tranches qui ont été mises en service il y a 19 ans, il y a aussi des emplois qui vont être destinés à aller exploiter ces deux autres tranches puisque dans les 10 ans qui viennent il y a plus de 400 départs de salariés sur ces tranches-là, des agents EDF, plus des prestataires, là aussi il y a des compétences nouvelles et des emplois nouvelles pour les jeunes dans la maintenance. Même si cela ne répond pas aux besoins d'emplois, car nous avons un chômage de masse dans le Nord Cotentin, cela doit y participer, donc faisons en sorte que cela y participe.

### **Philippe GOULLEY**

Je voulais juste poursuivre dans la suite de Monsieur PAGE pour dire qu'il va y avoir 300 ou 350 emplois sur le site et tout à l'heure nous avons dit qu'il y aurait 2.000 emplois pour une tranche ou un réacteur qui seraient intéressés nationalement. Mais localement, au-delà des 300 ou 350 emplois, il ne faut pas perdre de vue que 350 emplois à l'intérieur des clôtures, pour parler simplement, cela va générer au moins deux fois plus d'emplois à l'extérieur. Parce que ces familles vont vivre, ils vont construire leur maison, ils vont avoir besoin d'instituteurs pour leurs enfants, de professeurs de gymnastique, de boulangers et ainsi de suite. Et puis dernier critère, également pour faire suite à ce que vient de dire Philippe PAGE, ces gens-là, au bout d'un moment, c'est la vie, c'est comme ça, ils partent à la retraite et souvent ils restent dans le Cotentin et aujourd'hui, quarante ans après le début de l'aventure du nucléaire dans le Cotentin, il faut quand même mesurer que tous ces emplois qui ont réellement travaillé pendant une grande durée, maintenant continuent à faire vivre une bonne partie de la région et là nous allons donc finalement amplifier le mouvement.

### **Françoise ZONABEND**

Paul de BREM voulait revenir sur ces aspects.

**Paul de BREM**

C'est un prolongement un peu indirect, mais c'est une question qui a été posée au cours d'une réunion précédente à Flamanville. La taxe professionnelle qui est fournie par l'industrie nucléaire aux Communes semble, pour certaines personnes qui ont posé cette question, relativement inégalement répartie dans le sens où elle apparaît relativement concentrée autour des installations. Nous avons des Communes qui sont relativement aisées et d'autres pas loin, qui peut-être souffrent un peu plus. Est-il envisageable, et peut-être que des élus dans la salle, ou peut-être que PROFLAM peut répondre à son niveau, que cette taxe professionnelle soit éventuellement redistribuée de manière plus égalitaire ou de manière plus globale sur le bassin d'emplois ?

**Françoise ZONABEND**

Qui veut répondre ? PROFLAM veut répondre ? Y a-t-il des élus ?

**Patrick FAUCHON**

Maire de Flamanville. Sur le sujet de la taxe professionnelle je peux vous apporter des éléments de réponse. Je crois qu'en France il n'y a pas de spécificité de la taxe professionnelle pour les établissements nucléaires. L'application de la taxe professionnelle s'applique pour l'ensemble des activités économiques de la même façon. Il y a des processus qui jouent sur les répartitions, que ce soit des abattements, des écrêtements, tout un tas de dispositifs qui existent pour l'ensemble des secteurs à forte immobilisation, comme les centrales nucléaires. Après savoir exactement quelles sont les clés de répartition et comment entre les diverses collectivités les gens mobilisent les moyens qu'ils peuvent avoir les uns et les autres, c'est un sujet qui n'est pas un sujet de répartition de la taxe professionnelle en termes législatifs, cela se pose en termes de coordination, de volonté commune de mobiliser des moyens. La loi fixe des règles, c'est-à-dire notablement différentes d'une commune à une autre, d'un site nucléaire à un autre, avec des choix d'aménagement du territoire, des choix aussi d'organisation des collectivités qui sont très différents d'un endroit à un autre. Pour vous donner les chiffres uniquement sur Flamanville, c'est juste pour permettre aux personnes qui sont présentes dans la salle d'avoir des chiffres, j'avais juste remis les chiffres de 2002. En fait la répartition c'était un peu moins de 25 M€ aujourd'hui, c'était 22 M€ mais cela ne change pas les clés de répartition. Il y avait à peu près 2,8 M€ pour la région, 7,5 M€ pour le département de la Manche, 8,4 M€ pour la Communauté de Communes d'Epieux, 1,3 M€ pour la Commune de Flamanville et 1,7 M€ pour les autres Communes à travers du fonds départemental de taxe professionnelle, cela cumulait l'ensemble de la taxe professionnelle et du foncier bâti. C'est pour votre information, pour vous dire qu'une distribution existe à tous les niveaux des collectivités. Après les partenariats qui peuvent se mettre en place, les relations entre Communes, c'est un sujet qui reste ouvert. Je pense que ce sont des sujets qui peuvent aussi contribuer à répondre à des éléments qu'ils soient pendant le chantier et également pendant l'après chantier, nous l'avons déjà vécu à la fin du chantier précédent dans les années 90, c'est la mobilisation des moyens. Aujourd'hui, pratiquement sur tous les grands programmes d'aménagement, des

financements croisés existent. La question n'est donc pas posée de savoir qui a l'argent, c'est de savoir comment les gens mobilisent ensemble leurs moyens et nous éviterions beaucoup des débats souvent assez stériles entre collectivités si nous raisonnions plus sur les projets que de savoir qui touche l'argent des activités économiques présentes sur leur territoire. L'enjeu est d'avoir des activités économiques sur son territoire, la taxe professionnelle est juste une illustration. Tous les territoires, partout, mesurent d'une certaine façon leur activité économique par la taxe professionnelle et après c'est effectivement à tous les politiques de savoir comment ils mobilisent les moyens mobilisables sur leur territoire, ce sont des enjeux politiques.

### **Intervenant**

Pouvez-vous répéter votre répartition ?

### **Patrick FAUCHON**

Je vous l'ai envoyée, mais vous ne l'avez peut-être pas encore reçue car nous l'avons validée entre Communes de sites nucléaires la semaine dernière dans le cadre du congrès des Maires et je ne souhaitais pas l'envoyer tant que nous n'avions pas eu une validation au niveau national.

### **Françoise ZONABEND**

Merci pour ces précisions. La question n° 5 de Monsieur TORD va peut-être relancer le problème des emplois sous un autre aspect, peut-être plus social.

### **Jack TORD**

Avant de renouveler la question parce que cela a été plus ou moins évoqué dans le débat, c'est la question de la responsabilité sociale des entreprises. J'indique d'ailleurs que sur cette question, il y a effectivement un rapport qui vient de sortir récemment de l'IGAS, qui stigmatise le rôle notamment de certaines grosses entreprises donneurs d'ordres vis-à-vis des sous-traitants. Je fais référence aussi à ce dossier, cela ne vient pas seulement de la CGT en tant que telle, mais pour nous elle est très importante. En règle générale, il y a la hiérarchie, le maître d'ouvrage, l'entreprise principale ensuite à laquelle le maître d'ouvrage donne la responsabilité, lui-même entrepreneur principal donne des contrats à des entreprises sous-traitantes. C'est un peu la règle. Cela étant dit, nous parlons souvent de la responsabilité sociale des entreprises quand il y a des problèmes et notamment nous avons quand même des dossiers en France qui ont récemment marqué le climat social, je pensais notamment aux chantiers navals de Saint-Nazaire où effectivement cela nous met dans des situations de défaillance d'entreprise sous-traitante pour diverses raisons, entreprise étrangère, mais française également et souvent le maître d'ouvrage n'est tenu juridiquement aucunement responsable, ou se dégage de ses responsabilités vis-à-vis des entreprises sous-traitantes. Donc la question que nous posons à EDF sur ces questions-là, qui sont très importantes,

concerne bien sûr le choix des entreprises qui dans les appels d'offres seront sur le chantier, donneurs d'ordres et également des entreprises sous-traitantes. C'est pour cela que je pose la question à EDF, quelle est la conception que EDF a de sa responsabilité sociale de ses propres salariés, mais aussi des entreprises ou des salariés de la sous-traitance qui auront à intervenir sur le chantier. C'est une des raisons d'ailleurs pourquoi nous revendiquons également le label grand chantier sur Flamanville, parce que le label grand chantier Flamanville permet effectivement d'avoir des négociations avec le maître d'ouvrage et donc d'avoir un référent pour aborder la question des conditions d'existence des salariés du site, que ce soit sur le site, mais aussi hors du site, mais aussi avoir des institutions représentatives notamment sur la question des conditions de travail pour tous les salariés, les conditions de logement, etc. Nous faisons le lien bien sûr avec notre revendication, le label grand chantier étant revendiqué par tous les acteurs d'ailleurs sur cette question, parce que cela nous semble absolument nécessaire.

### **Françoise ZONABEND**

Qui veut répondre ? Monsieur DOGUE.

### **Joël DOGUE**

Vous avez bien compris dans les propos qu'a tenus Jean-Pierre MONCOMBLE que sur le grand chantier, nous sommes plutôt dans une approche ouverte, c'est un dispositif qui a fait ses preuves et qui peut permettre justement de construire des choses, mais il ne nous appartient pas d'en décider comme cela a été rappelé, donc nous sommes plutôt en position positive. Sur la question que vous évoquez sur notre responsabilité vis-à-vis de nos contractants et de nos sous-traitants, je pense qu'il faut se mettre au niveau de l'enjeu. Pour nous EDF, Flamanville 3 c'est quand même une tête de série EPR, nous préparons le renouvellement d'un parc de 58 tranches. Nous ne voulons pas nous tromper techniquement, donc nous anticipons, nous voulons un peu de retour d'expérience avant de lancer une série. J'ai 100 voitures à acheter, la première je la teste un peu avant. Nous y tenons, mais nous voulons aussi que ce soit une vitrine technique, réussir ce chantier sur le plan social. Si nous démarrons la tête de série EPR par une contre-performance sociale, moi je vous donne le résultat de l'enjeu que nous sommes en train de poursuivre, donc soyez persuadés, je parle sous le contrôle du directeur d'ingénierie qui est ici présent, Monsieur SALAH, qui est l'homme qui va être le responsable, celui qui tire les cordons, je vous assure que c'est un enjeu pour nous. Nous le portons, il faut construire après, il faut négocier, il faut trouver des moyens de discuter, le dispositif grand chantier le permet, mais il n'y a pas que cela, il faudra être imaginatif aussi, mais croyez que nous sommes conscients de cet enjeu et nous ne ferons pas une contre-performance du chantier EPR Flamanville 3 si ce projet est confirmé au terme de ce débat public, la décision n'est pas prise.

### **Jean-Pierre MONCOMBLE**

Je compléterai rapidement parce que la question est tellement vaste. Nous avons évoqué nos responsabilités sociales, cela veut dire être acteur de la formation, cela veut dire être acteur de la

sécurité. Effectivement, sur un grand chantier comme cela, il y a de la co-activité, décret de 1994, il y a un collègue, la sécurité sera un enjeu extrêmement fort de ce site. Vous avez évoqué la sous-traitance, c'est vrai il y aura des sous-traitants, mais les sous-traitants sur un chantier, a fortiori un chantier nucléaire doivent être agréés par le maître d'ouvrage, donc des sous-traitances oui, mais pas au-delà d'un certain nombre de rangs, c'est très clair. Et enfin, nous l'avons dit tout à l'heure, nous voudrions être un peu plus pro-actifs dans le champ du social, ce n'est pas facile, nous ne sommes pas forcément plus malins que d'autres acteurs, mais EDF et les entreprises essaieront d'être un acteur du plan d'insertion local et essayer d'aller chercher les gens qui sont le plus loin du travail industriel. Il ne faut pas faire des promesses inconsidérées, mais nous allons essayer d'être partenaires du territoire dans ce champ-là aussi, mais je crois que mon directeur veut intervenir.

### **Bernard SALHA**

Je suis le patron de l'ingénierie d'EDF et donc en charge de ce projet. Je voulais rebondir sur les propos de Joël DOGUE. Pour nous, ce chantier nous voulons le réussir, évidemment s'il est décidé après le débat public, mais nous voulons le réussir au point de vue social, c'est bien une évidence, nous sommes là sur la durée, une centrale nucléaire se construit pour 60 ans et donc nous sommes là pour 60 ans. Nous voulons réussir cela au point de vue social, c'est une nécessité, c'est quelque chose que nous devons mener absolument à bien. Nous voulons le réussir également au point de vue industriel, donc nous sommes dans un corpus de règles que nous devons respecter dans un certain nombre de processus d'appels d'offres, dans un dispositif grand chantier qui ne peut pas être décidé encore aujourd'hui parce que le débat public est en cours, mais il est bien évident que nous voulons impliquer les entreprises locales, je le dis clairement, très solennellement, sachant que ces entreprises locales, Philippe GOULLEY le disait, elles ont de fortes compétences, il y a ici dans le Cotentin un tissu industriel de grande qualité, qui a fait ses preuves sur le site de Flamanville, mais aussi sur L'arsenal de Cherbourg, mais aussi chez nos collègues d'AREVA et donc nous voulons profiter de ce tissu industriel, nous voulons le solliciter au maximum et nous voulons aussi travailler sur l'emploi. EDF est une entreprise qui se veut socialement responsable devant nos concitoyens d'une certaine façon. Nous savons qu'il y a un certain nombre de problèmes sociaux, de problèmes d'emplois, nous en sommes parfaitement conscients, parfaitement informés et nous avons mis dans nos grands appels d'offres un certain nombre de dispositions pour faciliter le retour à l'emploi d'un certain nombre de gens en grandes difficultés sociales, qui ont perdu leur emploi depuis longtemps et qui ont des difficultés à le retrouver. Nous ferons en sorte que nos grands sous-traitants puissent faire revenir un emploi donc à un certain nombre de personnes en difficultés.

### **Françoise ZONABEND**

Il y a encore des questions sur ces problèmes effectivement qui intéressent le public et en particulier une question anonyme, pourquoi la Manche est-elle le département bas normand où il y a le plus de chômage alors qu'il y a tant d'usines nucléaires ? Je ne sais pas si quelqu'un peut répondre à cette question un peu perfide, qui sera complétée par la question n° 20 de Monsieur Bernard MOLLET.

**Bernard MOLLET**

Je trouve qu'EDF n'est pas très précis dans ses chiffres par rapport à l'emploi. Je suis un peu surpris, quand vous créez une petite activité, une entreprise de quatre, cinq emplois, on vous demande des chiffres précis, des comptes d'exploitation prévisionnels sur 3, 5 ans. Tout à l'heure pendant qu'un des intervenants parlait d'un chantier qui allait durer 6 ans, il était affiché devant moi 5 ans. Alors 6 ans, 5 ans, ce n'est pas la même chose. Quand Monsieur PAGE a parlé des emplois, il a dit quelque chose de complètement différent de ce que dit EDF, alors est-ce que sur un projet comme cela, nous ne pourrions pas avoir des choses beaucoup plus précises, parce que là j'entends des phrases, mais cela ne me convainc pas.

**Françoise ZONABEND**

Qui veut répondre précisément ?

**Joël DOGUE**

Dans le dossier du maître d'ouvrage, au jour d'aujourd'hui et de la connaissance que nous avons, de ce que nous prévoyons, nous avons mis un certain nombre de chiffres, donc 300 emplois permanents pour l'exploitation avec la remarque de Monsieur PAGE de dire que nous verrons cela, nous négocierons. C'est notre vision aujourd'hui, c'est précis, c'est 300, c'est ce que nous voyons. Nous ne vous le garantissons pas à deux près quand même. Nous avons également mis des choses concernant l'histogramme du chantier. Vous avez la période dans laquelle se déroule le chantier, les différentes grandes populations entre le génie civil, vous n'avez malheureusement pas l'histogramme qui se reprojette. Dans ce dossier un certain nombre de chiffres sont présents, ce sont des ordres de grandeur qui situent à peu près les choses, plus le projet avance, plus ces chiffres vont s'affiner.

**Philippe PAGE**

Je fais une réponse de syndicaliste, la question de l'emploi à EDF comme dans toutes les autres entreprises, c'est une question de rapports de force, c'est la réalité. Aujourd'hui sur le site de Flamanville il y a plus de travail que d'emplois. Aujourd'hui il y a une surcharge de travail, une sous-traitance, etc., un organigramme fromage. Demain matin la centrale de Flamanville peut engager un certain nombre de secrétaires dans le tertiaire, un certain nombre de mécaniciens dans la maintenance, après c'est une question de rapports de force. Nous mettons sur la place publique les besoins, après il est clair que la population de cette région a intérêt de se mobiliser, mais pas que sur le site d'EDF. Si nous prenons l'ensemble des sites, au jour d'aujourd'hui il y a une situation qui est que les employeurs font tout pour que le coût du travail soit le plus bas possible, c'est une réalité, ailleurs que dans la Manche aussi.

**Françoise ZONABEND**

En disant que c'est le département le plus nucléarisé et où il y a le plus de chômage, alors pourquoi ?

**Philippe PAGE**

Il faut quand même relativiser. On stigmatise sans arrêt la Manche comme étant le département le plus nucléarisé. Je rappelle quand même qu'en Seine-Maritime il y a 6 réacteurs nucléaires, dans le département du Nord 6 réacteurs nucléaires, dans la région de la Drôme il y a énormément d'installations nucléaires, sur tout le Val de Loire il y a des centrales nucléaires et cela n'empêche personne de boire du vin de Chinon, c'est la réalité. Aujourd'hui parce qu'il y a eu toute une campagne menée notamment contre la COGEMA La Hague qui aurait mieux fait de s'appeler la COGEMA Jaubourg, nous payons cet effet-là, mais il faut regarder réellement les choses. Deux réacteurs sont présents dans la Manche, une usine de retraitement, mais la Manche n'est pas le département le plus nucléarisé de France. Cette affirmation ne veut rien dire.

**Intervenant**

Je pense que ce projet industriel n'est pas une œuvre de charité. D'après ce que je viens d'entendre ce soir et ce que j'avais entendu à Flamanville, c'est une vitrine que vous voulez construire pour en vendre aux quatre coins du monde, c'est bien de cela qu'il s'agit ? J'avais posé une question à Flamanville, je n'ai pas encore eu la réponse, malgré tout c'est quelque chose qui peut être intéressant, j'ai assisté depuis plusieurs dizaines d'années au démantèlement du nucléaire militaire et là on est en train de nous parler de la prolifération du nucléaire civil aux quatre coins du monde, en Chine par exemple. Cela m'inquiète.

**Joël DOGUE**

Juste un point de précision. EDF ne commercialisera pas de réacteurs aux quatre coins du monde. Notre projet est de vous garantir que quand ces centrales vont commencer à s'arrêter en série, en fonction de leur durée de vie, il faudra les remplacer, ce projet est là pour cela, pour produire de l'électricité en France et vous garantir une continuité de production en France à partir de cette base nucléaire qui fait 78 %. Je ne peux pas dire qu'elle en fera autant demain, mais c'est l'élément même clé du projet. Nous ne sommes pas là pour vendre des centrales partout dans le monde.

**Intervenant**

Ce n'est pas ce que j'ai entendu de la bouche de Monsieur LECLERCQ.



**Jacques LECLERCQ**

D'accord mais ce n'est pas antinomique, sauf à ne pas vouloir comprendre. L'EDF construit cette centrale pour ses besoins et c'est uniquement pour cela. Par ailleurs, elle fait appel à des industriels, lesquels ont aussi d'autres types d'activités, ils ne travaillent pas que pour EDF, ils ne sont pas mono clients les industriels, même si c'est vrai pour AREVA et même pour d'autres. On me demande de traiter quels sont les impacts économiques. L'aspect local est traité ici par des gens plus compétents que moi. Je traite l'aspect national et hors EDF et ce n'est pas du tout antinomique. Maintenant que cela plaise ou pas qu'au niveau mondial il y aura ou pas, car j'ai peut-être tort, une reprise du nucléaire alors que les besoins en énergie vont croître et peut-être être multipliés par deux dans les 30 ans qui viennent, comme cela a été sur les 30 ans précédents, à un moment ou à un autre, il faudra bien des moyens pour combler cette demande et donc je fais valoir les arguments qui sont bons pour l'industrie française. Que cela ne plaise pas que je parle de l'industrie française, c'est une autre question, mais elle existe l'industrie française.

**Pierre BARBEY**

Tout à l'heure vous avez souligné l'intérêt dans le combat avec les Russes et je ne sais qui d'avoir réussi à vendre un réacteur à la Finlande, c'est un bout de réacteur quand même, il faut savoir que la cuve du réacteur et les générateurs de vapeur qui sont actuellement en construction, c'est vrai qu'ils sont en construction mais pas dans le fleuron de la technologie qu'on nous vendait à FRAMATOME, ils sont en construction au Japon. Donc il faut quand même donner toutes les données pour que les gens soient clairement informés.

**Françoise ZONABEND**

Est-ce que c'était une réponse à la question de Monsieur BARBEY ?

**Jean-Pierre DURSKY ( ?)**

Je suis le directeur de l'usine de Saint-Marcel à côté de Châlons-sur-Saône qui fabrique les générateurs de vapeur pour la Finlande. La seule pièce qui n'est pas faite chez nous, c'est le réacteur qui a été sous-traité à une entreprise japonaise qui s'appelle MITSUBICHI, les études sont faites à Saint-Marcel, les approvisionnements sont faits par nous, simplement pour des raisons industrielles, la décision a été prise de la construire au Japon. Ceci étant, elle représente 15 % du volume de ce que nous fabriquons sur la centrale de la Finlande.

**Françoise ZONABEND**

Merci de la précision. D'autres précisions ? C'est sur cette même question ?

### **Intervenant**

C'est sur le nombre de demandeurs d'emplois dans la région. Je ne sais pas si nous sommes le département le plus nucléarisé, mais pour ce qui concerne la demande d'emplois non satisfaite, la Manche est bien en dessous de la moyenne régionale et nationale. Sauf effectivement le bassin d'emplois de Cherbourg qui est au-dessus. Mais pour ce qui concerne la basse Normandie, c'est le bassin de Lisieux qui a le plus de demandes d'emplois non satisfaites et où il n'y a pas de nucléaire. J'avoue que c'est ridicule ce que je dis, mais c'est la réponse à ce que j'ai entendu. Les raisons pour ce qui concerne Cherbourg, les phénomènes que nous vivons ici sont des phénomènes que nous rencontrons au plan national. Il y a eu une réduction d'emplois dans les entreprises de main-d'œuvre, notamment dans la main-d'œuvre féminine et cela continue. Il y a également la restructuration de la navale civile et militaire qui nous concerne beaucoup et puis une récession importante en 1990 qui n'a pas été absorbée et je fais la connexion avec ce que j'ai dit avant, car il n'y a pas eu d'après grand chantier. Il faut savoir que nous avons biberonné aux fonds européens notamment objectif 2 et nous avons été incapables de développer des projets de créations d'emplois.

### **Françoise ZONABEND**

Des réactions à cette question ?

### **Jean-Luc MATHIEU**

Il est 9 h 45, nous pouvons peut-être envisager de clore cette réunion bientôt.

### **Françoise ZONABEND**

La question n° 16 va relancer le problème de la construction de l'EPR à Flamanville. Monsieur Bernard FONTAINE.

### **Bernard FONTAINE**

Je suis un peu surpris, j'étais à la réunion de Saint-Lô mardi dernier et j'ai appris qu'au départ la construction de Flamanville était faite pour accueillir quatre réacteurs. Aujourd'hui nous faisons un EPR et il faut renforcer le réseau. Est-ce que cela serait de même si demain nous faisons de l'éolien, il faudrait le renforcer ? C'est effectivement des choses qu'il faut approfondir.

**Joël DOGUE**

Pour la totalité de la réponse il faut vraiment revenir dans le débat de la THT qui est en cours, car c'est le RTE qui dit cela. Ce que je peux vous dire par contre c'est que le problème ...

**Bernard FONTAINE**

RTE c'est EDF, soyons clairs.

**Joël DOGUE**

Non justement, c'est toute la difficulté de compréhension de ce qui est en train de se passer avec l'ouverture du marché de l'électricité. Réseau Transport d'Electricité est indépendant d'EDF par la loi. Il y a des gens qui y veillent très scrupuleusement, je pense à Bruxelles, la CRE (Commission de Régulation d'Electricité). C'est écrit dans leur dossier public, à l'origine, les lignes qui existent ont été calculées pour passer quatre tranches. Aujourd'hui leur problème est un problème de sécurisation du réseau de transport et un problème compliqué de synchronisme. Ces questions font l'objet aujourd'hui de réunions spécifiques de présentation dans le cadre du débat THT. Ce sont eux qui peuvent vous expliquer pourquoi cette décision de construire ce nouvel investissement sur le Cotentin.

**Jean-Luc MATHIEU**

Ceci rejoint une des questions qui avaient été posées tout à l'heure avec une réponse partielle de Messieurs DOGUE et BRANCHE. Je vous avais promis de prendre contact avec l'autre commission et avec RTE de façon à instruire cette question qui est à cheval sur les deux commissions, afin qu'il y ait une réponse notamment sur notre site. Nous allons veiller à ce que vous ayez la réponse en décembre ou janvier.

**Françoise ZONABEND**

La question n° 21 relance le débat sur un autre aspect, l'uranium est une énergie en quantité limitée. Que se passera-t-il lorsque des pays comme la Chine ou le Pakistan voudront avoir 80 % de leur électricité d'origine nucléaire ? N'est-ce pas une utopie de croire que l'EPR puisse encore fonctionner dans 60 ans. Qui peut répondre à ces deux questions importantes ?

**Joël DOGUE**

Nous sommes vraiment sur le problème des réserves. Nous avons mis dans notre dossier les réserves en matière d'uranium. Nous avons pris les chiffres les plus pessimistes pour être complètement objectifs. En réserves aujourd'hui prouvées, c'est-à-dire que nous avons le stock physique sur la planète, nous avons 60 années. A dire d'experts immédiats, les réserves qui seraient estimées à partir de cela sont quatre fois supérieures, soit deux bons siècles d'uranium à brûler avec des réacteurs thermiques. La question qui se pose est la cohérence de ce que nous sommes en train de développer. Il a été évoqué rapidement dans le film de restitution des ateliers des réacteurs de la quatrième génération. Qu'est-ce que c'est ? La filière nucléaire aujourd'hui travaille, en matière de recherches, à des nouveaux réacteurs pour le futur après la génération des EPR. Comment cela se passe-t-il ? Différents pays de l'industrie nucléaire se sont regroupés pour sélectionner six concepts qui ont aujourd'hui une espérance de fabriquer des réacteurs du futur avec un certain nombre d'objectifs qui sont au sens du développement durable. Pour citer les principaux :

1. sur les déchets à vie longue que produiront des réacteurs nucléaires demain, c'est en faire moins et avec des durées plus courtes. C'est facile à dire mais très compliqué à faire, car c'est reconcevoir totalement l'industrie du combustible.
2. Il faut que ces réacteurs soient performants et économiques, c'est-à-dire qu'ils puissent être sur des marchés, mais il faut aussi qu'au niveau de la ressource ils soient économes. Cela mène directement sur les six projets internationaux qui ont été sélectionnés, quatre sont des surgénérateurs. Le surgénérateur a un avantage, par rapport à un réacteur thermique aujourd'hui et pour une même quantité matière, il donne 60 fois plus d'énergie. Quand ces projets arriveront, ils sont annoncés aux environs de 2040 de manière industrielle, voire 2045, les réserves d'uranium connues seront multipliées a minima par un facteur 60, voire 100 dans certains cas. Voilà l'incohérence et tout l'intérêt qu'a cette filière nucléaire dans la douloureuse question de l'épuisement des réserves, toutes catégories confondues, à échéance très courte.

### **Françoise ZONABEND**

Il nous reste quelques questions qui ont déjà été débattues et auxquelles nous répondrons par écrit. Il nous faut clore maintenant.

### **Pierre BARBEY**

Je suis toujours très attaché à ce que notre association publie des données toujours fiables. Vous m'avez confirmé que le réacteur finlandais était construit à Cobé au Japon. Par contre, vous m'avez démenti sur le générateur. Or c'est une information publiée par ? qui est très fiable, il serait construit par Japan Style Worth, donc vous démentez cela ?

### **Intervenant**

En fait, nous avons à construire à Saint Marcel l'ensemble des composants de l'îlot nucléaire. Notre tâche est de construire la cuve, les générateurs de vapeur, le pressuriseur et tout un ensemble d'équipements accessoires qui viennent compléter l'îlot nucléaire. Aujourd'hui, à Saint Marcel pour la Finlande, nous fabriquons les générateurs de vapeur. En ce qui concerne la cuve, qui est un élément effectivement symbolique et important, nous avons une difficulté technique. La construction de cette cuve est telle qu'il faut approvisionner les forgés parce qu'aujourd'hui il n'y a qu'un seul fournisseur capable de faire la partie supérieure de la cuve. Pour des raisons industrielles un forgé et le reste des forgés ont été commandés au Japon et ensuite nous allons sous-traiter au Japon la fabrication de cette cuve pour la terminer dans les délais puisque nous avons des délais relativement courts sur la Finlande. Le reste de l'îlot nucléaire est fabriqué à Saint Marcel.

**Jacques LECLERCQ**

Celle de Flamanville sera faite où ?

## **Intervenant**

La décision a été prise en 2003. A cette époque, nous avons lancé les approvisionnements pour les forgés de la Finlande et les avons anticipés. Nous n'avons pas beaucoup de choix et nous ne connaissions pas exactement tous les éléments du cahier des charges de la Finlande. Ce contrat de la Finlande est un contrat avec un délai court. Nous avons donc pris cette décision industrielle qui ne pénalise pas l'établissement de Saint Marcel en termes d'emplois puisque nous avons doublé la capacité de Saint Marcel en trois ans. Nous avons simplement enlevé une partie. Pour Flamanville, nous avons des investissements qui sont lancés. Cette cuve sera probablement faite à Saint Marcel.

## **Jean-Luc MATHIEU**

Nous allons terminer cette séance par une ultime question que Monsieur PARIS souhaite poser à Electricité de France.

## **Monsieur PARIS**

La question n° 22 est relative au débat en général. Effectivement nous avons entendu que la décision n'était pas prise et qu'il fallait encore attendre. Tout le monde a lu dans le journal que le Président du Conseil Général a dit qu'il n'y avait pas à revenir là-dessus, nous pouvions débattre et que c'était la loi qui le demandait effectivement, mais que la décision était prise par le Parlement et que c'était antidémocratique de remettre en cause cela parce que ce n'était pas prendre en compte le Parlement et l'exécutif représentatif qui décide en France. Nous ne savons plus qui croire, est-ce Monsieur LEGRAND qui dit que la décision est prise et que nous pouvons discuter certes sur l'information, ou EDF qui dit que la décision n'est pas encore prise ? Nous sommes dans le flou.

## **Joël DOGUE**

Comme EDF est concernée par une moitié de la question, je vous dis ce que le Président d'EDF a écrit dans le dossier que vous avez. Le débat public est en amont de la décision d'EDF de construire Flamanville. C'est juridique, formel et vérifiable. Ce débat se fera et nous tiendrons compte des éléments de ce débat, si nous décidons Flamanville 3, pour proposer aux administrations de construire Flamanville 3. Le Parlement par ailleurs a pris un certain nombre de dispositions que vous connaissez, il nous faudra un réacteur de génération 3 à échéance 2015. Notre projet industriel qui était parti avant le vote de cette loi est donc cohérent avec les orientations énergétiques du pays, tant mieux, je vous dis que formellement les choses sont comme cela et dans cet ordre. Et dans le nucléaire, nous le savons bien, il faut se méfier des décisions qui sont soi-disant déjà prises tant que vous n'avez pas réalisé vos projets et nous nous savons de quoi nous parlons.

**Jean-Luc MATHIEU**

J'ajoute quand même une petite clarification, non pas pour corriger du tout ce que dit Monsieur DOGUE, mais pour le compléter et pour ne pas avoir la langue de bois. Il y a visiblement autour de ce projet des difficultés à aménager la démocratie représentative, le Parlement, le gouvernement et la démocratie participative qui a été instaurée par le même Parlement et qui prévoit par une autre loi qu'un débat public doit avoir lieu avant cette décision, donc nous nous trouvons dans ce cas devant une confusion qui est extrêmement grave pour les citoyens qui ne savent plus s'y retrouver. Nous nous trouvons devant le Parlement qui a évoqué à l'article 9 de la loi du 13 juillet 2005 la nécessité de garder l'option nucléaire ouverte et qui dans son annexe, vous savez que dans les différentes lectures, l'EPR est passé successivement de la loi à l'annexe, c'est appelé tête de série, c'est appelé ensuite démonstrateur seulement. L'idée qu'il faudrait faire l'EPR, c'est dans l'annexe de la loi, donc vous avez ce genre de décisions. Cela dit, quand le Sénateur LEGRAND, mais il écrit à peu près tous les jours, donc je ne suis pas sûr d'avoir le même texte que vous, quand en tant que sénateur, il évoque que la CNDP ne peut en aucun cas se substituer aux décisions d'ordre parlementaire, jamais il n'est question de se substituer aux décisions d'ordre parlementaire. Je vous ai bien dit au début que nous n'avions pas à faire un choix et que nous ne clôturerons pas notre débat par cela, mais je crois quand même extrêmement regrettable qu'un parlementaire qui a voté aussi une loi sur la démocratie participative considère que ces débats pour éclairer l'opinion, éclairer le gouvernement et nos décideurs parlementaires sont un peu considérés comme secondaires et personnellement je le déplore. Je vous remercie beaucoup parce que ce débat s'est passé dans des conditions extrêmement intéressantes et harmonieuses, comme le souhaitait le Maire de Cherbourg qui nous a accueillis et je vous dis à tous merci.